

Direction

Service du budget

6e Commission

RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 29 juin 2017

OBJET : PLAN D'ACTION POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE 2017-2020.

Mesdames, messieurs,

Le dérèglement climatique n'est pas une menace lointaine. C'est un processus dont les causes sont intrinsèquement liées à notre modèle de production et de consommation, et dont les conséquences fragilisent la sécurité politique, alimentaire, sanitaire et économique globale. Le premier volet du 5e rapport du GIEC, publié en septembre 2013, confirme que le changement climatique est un fait « sans équivoque » dont l'origine humaine est avérée. Pourtant, des solutions existent et la mise en œuvre de certaines d'entre elles permettraient de répondre de manière simultanée à d'autres enjeux contemporains tels que la dépendance énergétique et la protection des populations vulnérables. Limiter le changement climatique est avant tout une question de volonté et non de capacité.

Le Département de Seine-Saint-Denis, durablement engagé pour la transition écologique

Le Département est un acteur engagé de longue date dans des politiques en faveur du développement durable et de la protection de l'environnement.

Il s'est doté dès 2009 d'un Agenda 21, véritable outil stratégique qui a permis d'intégrer dans l'ensemble des politiques départementales les finalités du développement durable. Il s'est concrétisé par la labellisation annuelle d'actions ciblées pour encourager les initiatives innovantes du Département pour le développement durable. Cette démarche s'est poursuivie à travers l'adoption de plusieurs plans ambitieux en faveur de la lutte contre la pollution et ses effets sur la population et pour la préservation de l'environnement : le plan climat énergie territorial en 2010, le plan pour l'écologie urbaine... Depuis 2011, le Département élabore chaque année le Rapport sur la situation en matière de développement durable qui permet de faire le bilan des actions entreprises. En 2017, le Département lance l'actualisation du



bilan des émissions de gaz à effet de serre de l'administration. Celui-ci sera assorti d'un plan d'actions qui constituera la stratégie départementale sur le climat dans la poursuite des démarches déjà engagées dans le cadre du Plan climat départemental.

Le Département a saisi le dispositif plan bruit de l'ADEME, dispositif temporaire issu du Grenelle de l'environnement, afin de mener un programme expérimental d'isolation thermo-acoustique de façades pour protéger une partie des logements en points noirs du bruit le long de l'ex-RN 3. Cette action s'inscrit dans la logique d'un plan de maîtrise des nuisances sonores et répond par ailleurs, aux enjeux du plan climat énergie territoire. D'autres aides, comme Rénov'habitat93 qu'il a établie en lien avec le programme « Habiter mieux » de l'ANAH ont également permis aux propriétaires les plus modestes de réaliser les travaux indispensables en matière de chauffage et d'isolation thermique de leurs logements.

L'éducation au développement durable est un enjeu prioritaire pour le Département, qui a adopté en 2012 son projet éducatif départemental. Celui-ci fait la part belle aux parcours d'éducation à l'environnement, qui permettent à de nombreux collégiens de découvrir les enjeux liés au changement climatique, à la biodiversité, à l'énergie. Les parcours se déroulent dans les établissements ou à l'extérieur, notamment dans les parcs départementaux qui accueillent chaque année de classes représentant près de la moitié des collèges de Seine-Saint-Denis.

Le Département s'est également fixé l'objectif de contribuer à réduire en volume et en dangerosité les déchets produits en Seine-Saint-Denis pour diminuer leur impact sur l'environnement. L'élaboration d'un plan départemental de prévention des déchets, décliné dans l'Agenda 21, est l'une des actions prioritaires du Plan climat énergie départemental adopté en 2010. Il s'agit d'expérimenter, d'innover et surtout de généraliser et de pérenniser de nouvelles pratiques et des comportements responsables.

Toujours dans le souci de l'éco-responsabilité de l'institution, le Département de la Seine-Saint-Denis s'est engagé durablement dans une démarche de qualité environnementale sur l'ensemble de ses équipements à l'échelle de la parcelle : bâtiments, aménagement des espaces extérieurs et voiries, en élaborant un schéma départemental de la construction durable. À cette occasion, il a défini les enjeux prioritaires suivants :

- Limiter l'empreinte écologique des équipements et des activités du Conseil départemental par une démarche d'éco-construction et d'éco-gestion.
- Contribuer à la qualité de vie et de services des Séquano-dionysiens par la pratique d'une éco-gestion.
- Prendre en compte la santé et le confort des usagers, en particulier des populations sensibles : enfants, personnes âgées et personnes handicapées

La COP21, catalyseur des initiatives

En 2015, la Seine-Saint-Denis a eu la responsabilité d'accueillir la COP21, événement mondial, crucial pour l'avenir des peuples de la planète. Une mobilisation sans précédent de tous les acteurs du territoire en faveur de la préservation de notre planète, des ressources naturelles, de la lutte contre la pollution de l'air s'est produite. Le Département a fortement contribué à l'initiative de cette mobilisation, en faisant vivre un réseau d'élus locaux pour la transition écologique, en organisant des événements pour la jeunesse, en soutenant les projets associatifs et en valorisant l'essor des métiers verts et des entreprises innovantes du territoire.

Ainsi, à l'occasion de la COP21, 14 PME du territoire ont bénéficié d'une visibilité internationale en présentant leurs solutions innovantes sur le site de la COP à la Galerie des solutions. Le Département a financé 27 projets associatifs tournés vers la transition

écologique. 7500 jeunes se sont rendus au Forum des métiers verts organisé par le Département, où ils ont été accueillis par plus de 90 entreprises et acteurs de la formation.

Cette dynamique du territoire s'est poursuivie après la COP21, et le Département y a pris toute sa part en continuant à mobiliser les acteurs locaux qui agissent pour la transition écologique, permettant de rassembler les élus comme les associations et entreprises du territoire.

L'appel des élus pour la transition écologique des quartiers populaires a été signé par de nombreux élus représentant la diversité politique du territoire. Six engagements forts et ambitieux ont été pris, à la hauteur des défis qui s'imposent mais aussi de la vitalité de la Seine-Saint-Denis :

Faire de la rénovation énergétique une priorité :

- Rendre possibles des modes de déplacement plus économes et plus sains
- Rendre le territoire et ses habitants plus robustes aux crises
- Mobiliser et soutenir les acteurs de la transition
- Faire de la Seine-Saint-Denis un territoire pionnier de l'économie verte et des filières responsables
- Être exemplaire dans l'exercice de nos compétences et favoriser le partage des bonnes pratiques

Poursuivre et amplifier la dynamique

L'ensemble des projets et des investissements du Département sont désormais tournés vers l'ambition de la lutte contre la pollution, la baisse des émissions de gaz à effets de serre et la diminution des consommations d'énergie, la protection des espèces et des ressources naturelles, éléments indispensables au bien-être de la population.

En reconnaissance de son engagement, le Département a été lauréat en 2017 de l'appel à projets *Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte*. L'ambition de la collectivité pour la transition énergétique et les projets menés sur le territoire pour lutter contre la pollution de l'air, en particulier grâce au développement de la mobilité électrique.

L'enjeu de la transition écologique : changer de modèle

Le Département a souhaité amplifier ses politiques en faveur de la transition écologique à travers la construction d'une nouvelle stratégie adossée à un plan d'action mis en œuvre sur la période 2017-2020.

Il s'agit pour le Département et pour le territoire de la Seine-Saint-Denis de s'engager sur la voie d'un changement de modèle, s'appuyant sur la dynamique impulsée par la COP21.

En effet, **les défis environnementaux sont tels que la transition écologique implique une transformation radicale** des modes de production, de consommation, de mobilités, d'élaboration des politiques publiques, de vivre et de faire ensemble. Ainsi, l'innovation est une condition déterminante pour réussir la transition écologique.

Parce que la transition écologique touche tous les domaines de l'organisation de la société et des services publics, l'ensemble des champs de compétences du Département sont concernés. Toutefois, il ne s'agit pas d'un inventaire exhaustif de toutes les actions passées et à venir du Département qui contribuent à la transformation écologique du territoire.

Le plan consiste en **une sélection de projets qui visent à amplifier des politiques déjà menées à petite échelle pour les déployer plus largement sur le territoire, ou en des actions innovantes qui doivent être expérimentées afin d'évaluer leur potentiel.**

L'objectif du plan est de démontrer que le changement de modèle est possible, non seulement pour la collectivité dans le cadre de l'élaboration de ses politiques publiques, de ses programmes d'investissement, mais aussi pour le territoire et pour les acteurs qui le composent.

Le plan pour la transition écologique a défini les objectifs suivants, comme facteurs de réussite pour la collectivité et le territoire :

- Organiser la mobilisation des acteurs du territoire pour co-élaborer des mécanismes d'intervention cohérents et convergents
- Mettre l'égalité environnementale, l'accessibilité des solutions et l'éducation à l'environnement au cœur de l'ensemble des politiques
- Faire de l'exemplarité de la collectivité un moteur pour inciter l'ensemble des acteurs à s'engager
- S'appuyer sur les transformations du territoire pour faire de la Seine-Saint-Denis un territoire urbain écologique et dont le développement favorise l'emploi et le bien-être social.

Mise en œuvre du plan d'action pour la transition écologique

La réussite du plan d'action repose sur la capacité du Département à organiser une gouvernance transversale efficace et à mobiliser ses partenaires et les acteurs du territoire.

Le comité de pilotage de l'exécutif départemental permettra de suivre l'application de l'ensemble du plan, et plus globalement de déterminer les orientations de la collectivité sur tous les sujets relatifs à la transition écologique dans l'ensemble des secteurs de compétences du Département.

La majeure partie des actions proposées dans le plan impliquent l'engagement de partenaires extérieurs. Le Département propose aux acteurs du territoire de se rassembler au sein de la COP93, instance de partage d'expérience et de co-élaboration. Elle doit permettre à l'ensemble des partenaires du Département de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets locaux, qu'ils soient portés directement par le Département, ou qu'ils soient des initiatives portées par d'autres.

L'innovation étant une des conditions de la réussite du plan, dès l'automne 2017 le laboratoire d'innovation publique inauguré en juin prévoit des saisons en partie consacrées au sujet de la transition écologique. Il s'agit de nouer des partenariats avec des acteurs innovants pour expérimenter des technologies innovantes, concevoir des prototypes de solutions en impliquant les usagers et citoyens à l'élaboration de ces solutions nouvelles en utilisant les méthodes du design de service.

L'ADEME sera un partenaire essentiel du Département et une convention permettra de définir les modalités de ce partenariat, sur le plan financier comme de l'ingénierie technique des projets.

- **Une Délégation à la transition écologique, chargée du suivi du plan et de la mobilisation des partenaires et de l'administration départementale**

La création d'une Délégation administrative à la transition écologique rattachée à la Direction générale sera soumise à l'avis du Comité technique.

Elle aura pour rôle de veiller à la mise en œuvre les orientations politiques du Département, d'animer la COP93, d'être l'interlocuteur des acteurs du territoire, de mener la conduite du changement au sein de l'administration départementale pour que les enjeux écologiques intègrent le cadre courant du fonctionnement de la collectivité et de l'élaboration des

politiques publiques.

Véritable centre de ressource, d'expertise, d'appui à la décision, d'aide à l'ingénierie technique et financière des projets pour l'administration comme pour les partenaires, la Délégation à la transition écologique prendra en charge l'animation et le suivi du plan pour la transition écologique, la politique climat-énergie à travers le bilan carbone de la collectivité, elle proposera des solutions nouvelles en matières d'économie circulaire et d'énergies renouvelables, et pilotera l'éco-responsabilité de l'administration départementale.

▪ **Évaluation du plan d'action**

Conscient des enjeux d'évaluation des actions menées, le Département souhaite étudier l'impact du plan sur le territoire. Un dispositif de suivi et d'évaluation sera élaboré.

Les actions du plan donneront lieu à un suivi quantitatif et qualitatif au travers d'un ensemble d'éléments de bilan et d'indicateurs. Les données quantitatives seront intégrées au Système d'information décisionnel du Département pour suivre la mise en œuvre du plan et d'apporter des premiers éléments d'évaluation. Elles seront présentées dans un bilan annuel puis valorisées dans le Rapport de développement durable du Département présenté à l'Assemblée départementale.

Au-delà de ce dispositif de suivi, des évaluations thématiques approfondies et mobilisant une méthodologie dédiée (questionnaires et/ou entretiens) seront réalisées afin de mesurer les effets produits sur le territoire, les acteurs et les habitants. Le choix des actions à évaluer sera fonction de leur caractère novateur ou expérimental et de l'importance des effets attendus. Une attention particulière sera portée aux potentialités de déploiement, de transfert et d'essaimage sur le territoire des actions mises en œuvre. Ces évaluations feront l'objet de rapports spécifiques et donneront lieu à des restitutions.

En parallèle, il est proposé de **réaliser une étude à partir de la parole des habitants afin d'apprécier leur perception et leur appropriation des enjeux en matière d'écologie**, leur point de vue sur les responsabilités des différents acteurs et leurs attentes vis-à-vis des institutions publiques.

Le dispositif de suivi - évaluation du Plan devra concourir au renforcement de la fonction de veille en matière d'écologie au Département. Il s'agira de mettre à profit les éléments d'observation existants dans ce domaine au sein des directions départementales : Bilan carbone de la collectivité, données de consommation énergétique des bâtiments départementaux, données issues de l'Observatoire de la biodiversité urbaine, données d'hydrologie urbaine etc. Ces éléments devront être enrichis par d'autres données de contexte recueillies auprès de différents partenaires notamment en matière de qualité de l'air, de pollution, de nuisances phoniques, ainsi que par des données sur les actions menées par des partenaires en faveur de la transition écologique : actions d'éducation à l'environnement, actions en faveur de la nature en ville et de l'agriculture urbaine, promotion des énergies renouvelables, circuits courts, traitement des déchets, maîtrise des déplacements. A partir de ces données, pourrait être élaboré un « Portrait écologique de la Seine-Saint-Denis ».

3 axes de travail - 6 chantiers – 36 actions

Chantier 1. Mobiliser le territoire et ses habitants

Entraîner les acteurs du territoire : une gouvernance locale de la transition écologique

- ACTION 1. COP 93 : instance de co-élaboration de la transition écologique avec les

acteurs du territoire

- ACTION 2. MOBILISER LES ECO-ASSOS par l'ouverture des locaux départementaux aux associations qui mènent des activités en faveur de la transition écologique
- ACTION 3. JURY CITOYEN : dispositif de participation citoyenne afin d'impliquer les habitants du territoire dans la définition des objectifs de la transition écologique
- ACTION 4. MAKEATHON DU RECYCLING : concours du meilleur objet fabriqué à partir d'objets destinés à être jetés.

Rendre les solutions de la transition écologique accessibles à tous

- ✓ ACTION 5. VRAC POP : Vrac alimentaire mobile dans les quartiers populaires
- ✓ ACTION 6. FAVORISER LE RECOURS À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE PAR LES PUBLICS PRÉCAIRES
- ✓ ACTION 7. LABEL ECOLO-CRÈCHES: L'ENVIRONNEMENT POUR LES TOUT-PETITS
- ✓ ACTION 8. JARDINS VERTS POUR LES TOUT-PETITS : Végétaliser les espaces extérieurs des crèches pour éveiller les tout-petits à la nature.
- ✓ ACTION 9. EDUQUER LES ÉCO-COLLÉGIENS DE DEMAIN : amplifier les actions d'éducation à l'environnement des collégiens

Chantier 2. Une administration exemplaire dans la lutte contre le changement climatique et la préservation des ressources naturelles

Des investissements tournés vers la transition énergétique

- ACTION 10. BOÎTE À OUTIL POUR DES CHANTIERS BAS CARBONE
- ACTION 11. ENERGIE 2020 : DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES
- ACTION 12. ENERGIE 2020 : -20% DE CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE EN 2020
- ACTION 13. TOITURES VERTES : végétalisation des toitures et étude d'impact sur la performance énergétique
- ACTION 14. BÂTIMENT EN BÉTON D'ARGILE DE NOUVELLE GÉNÉRATION : économie circulaire dans la construction, par l'utilisation de terres excavées des travaux du Métro du Grand Paris dans un projet de construction

Eco-responsabilité : intégrer les enjeux environnementaux dans le fonctionnement courant de l'administration

- ACTION 15. RÉEMPLOI DU MOBILIER : mettre en place une plate-forme de don et de revente aux associations et aux particuliers de son mobilier et petit équipement usagé.
- ACTION 16. STOP AU GASPILLAGE ALIMENTAIRE dans la restauration collective gérée par le Département (collèges et restaurants du personnel)
- ACTION 17. LÉGUMERIE BIOLOGIQUE pour approvisionner la restauration collective gérée par le Département en produits biologiques et circuits courts

- ACTION 18. MUTUALISER LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES avec les autres administrations et mettre en location les véhicules hors temps de service
- ACTION 19. REMPLACER LES MOTEURS THERMIQUES EN MOTEURS ELECTRIQUES
- ACTION 20. UNE SEMAINE SANS MA VOITURE : accompagner les agents dans les changements de comportements de mobilité
- ACTION 21. DES PANIERS BIO AU BUREAU pour les agents du Département dans le cadre d'un partenariat avec une structure de distribution de paniers de légumes bio.

Chantier 3. Un développement urbain et économique soutenable et profitable à tous

Favoriser un environnement urbain apaisé, durable et résilient

- ACTION 22. INFORMER SUR LA QUALITÉ DE L'AIR les usagers des routes départementales
- ACTION 23. COVOITURAGE DYNAMIQUE
- ACTION 24. DEVELOPPER LES ENERGIES ALTERNATIVES A LA MOBILITE par le maillage du territoire en bornes de recharge électrique et station GNV
- ACTION 25. PISTE CYCLABLE SOLAIRE le long du canal de l'Ourcq pour éclairer un pont
- ACTION 26. MATERIAUX DE VOIRIE INNOVANTS permettant de lutter contre la pollution et les nuisances sonores
- ACTION 27. AGRICULTURE « IN SEINE-SAINT-DENIS » : développement de l'agriculture urbaine dans les parcs et valorisation des productions agricoles
- ACTION 28. LABORATOIRE ILIEN DE LA MATIÈRE ORGANIQUE : Expérimenter la régénération des sols par l'agroforesterie et l'amendement de produits organiques pour pouvoir ensuite mener des projets agricoles sur le site de l'Île-Saint-Denis
- ACTION 29. LA PREMIÈRE AGRICULTURE : reconstitution de l'agriculture du Néolithique au pôle archéologique de la Haute-Île
- ACTION 30. L'HABITAT INNOVANT ÉCOLOGIQUE ET DURABLE : modalités de soutien du Département aux acteurs de l'habitat qui agissent pour l'innovation écologique
- ACTION 31. LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE par la mise en place, sur un ou plusieurs territoires cibles, d'une chaîne expérimentale de lutte contre la précarité énergétique associant les acteurs de la santé et de l'habitat

Changer les modes de production et développer l'emploi local

- ACTION 32. RÉSEAU DES ACTEURS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE et de l'insertion
- ACTION 33. PLATE-FORME DE MASSIFICATION DE DÉBLAIS DE CHANTIERS pour évacuer les déblais par voie d'eau
- ACTION 34. FONDS D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES STRUCTURES DE RÉEMPLOI de matériaux de construction et des ressourceries
- ACTION 35. DÉVELOPPER LES CHARTES SEINE-SAINT-DENIS EGALITÉ

AUPRÈS DES ENTREPRISES VERTES

- ACTION 36. CAMPUS DES MÉTIERS DE LA TRANSITION ÉNERGETIQUE : Étude de préfiguration pour la création d'un campus des métiers et des qualifications dédié à la transition écologique en Seine-Saint-Denis,

Je vous propose :

- D'ADOPTER le plan d'action pour la transition écologique 2017-2020 ci-annexé,
- DE DÉLÉGUER compétence à sa commission permanente pour mettre en œuvre, modifier ou réviser le Plan d'action pour la transition écologique,
- D'AUTORISER M. le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, toutes les pièces et actes nécessaires à la concrétisation des partenariats à conclure dans le cadre de ce plan,
- D'AUTORISER M. le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, toutes les pièces et actes nécessaires aux demandes de subventions.

le Président du Conseil départemental,

Stéphane Troussel

Plan d'action pour la transition écologique 2017 - 2020

Le dérèglement climatique n'est pas une menace lointaine. C'est un processus dont les causes sont intrinsèquement liées à notre modèle de production et de consommation, et dont les conséquences fragilisent la sécurité politique, alimentaire, sanitaire et économique globale. Le premier volet du 5e rapport du GIEC, publié en septembre 2013, confirme que le changement climatique est un fait « sans équivoque » dont l'origine humaine est avérée. Pourtant, des solutions existent et la mise en œuvre de certaines d'entre elles permettraient de répondre de manière simultanée à d'autres enjeux contemporains tels que la dépendance énergétique et la protection des populations vulnérables. Limiter le changement climatique est avant tout une question de volonté et non de capacité.

Le Département de Seine-Saint-Denis, durablement engagé pour la transition écologique

Le Département est un acteur engagé de longue date dans des politiques en faveur du développement durable et de la protection de l'environnement.

Il s'est doté dès 2009 d'un Agenda 21, véritable outil stratégique qui a permis d'intégrer dans l'ensemble des politiques départementales les finalités du développement durable. Il s'est concrétisé par la labellisation annuelle d'actions ciblées pour encourager les initiatives innovantes du Département pour le développement durable. Cette démarche s'est poursuivie à travers l'adoption de plusieurs plans ambitieux en faveur de la lutte contre la pollution et ses effets sur la population et pour la préservation de l'environnement : le plan climat énergie territorial en 2010, le plan pour l'écologie urbaine... Depuis 2011, le Département élabore chaque année le Rapport sur la situation en matière de développement durable qui permet de faire le bilan des actions entreprises. En 2017, le Département lance l'actualisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre de l'administration. Celui-ci sera assorti d'un plan d'actions qui constituera la stratégie départementale sur le climat dans la poursuite des démarches déjà engagées dans le cadre du Plan climat départemental.

Le Département a saisi le dispositif plan bruit de l'ADEME, dispositif temporaire issu du Grenelle de l'environnement, afin de mener un programme expérimental d'isolation thermo-acoustique de façades pour protéger une partie des logements en points noirs du bruit le long de l'ex-RN 3. Cette action s'inscrit dans la logique d'un plan de maîtrise des nuisances sonores et répond par ailleurs, aux enjeux du plan climat énergie territoire. D'autres aides, comme Rénov'habitat93 qu'il a établie en lien avec le programme « Habiter mieux » de l'ANAH ont également permis aux propriétaires les plus modestes de réaliser les travaux indispensables en matière de chauffage et d'isolation thermique de leurs logements.

L'éducation au développement durable est un enjeu prioritaire pour le Département, qui a adopté en 2012 son projet éducatif départemental. Celui-ci fait la part belle aux parcours d'éducation à l'environnement, qui permettent à de nombreux collégiens de découvrir les enjeux liés au changement climatique, à la biodiversité, à l'énergie. Les parcours se déroulent dans les établissements ou à l'extérieur, notamment dans les parcs départementaux qui accueillent chaque année de classes représentant près de la moitié des collèges de Seine-Saint-Denis.

Le Département s'est également fixé l'objectif de contribuer à réduire en volume et en dangerosité les déchets produits en Seine-Saint-Denis pour diminuer leur impact sur l'environnement. L'élaboration d'un plan départemental de prévention des déchets, décliné dans l'Agenda 21, est

l'une des actions prioritaires du Plan climat énergie départemental adopté en 2010. Il s'agit d'expérimenter, d'innover et surtout de généraliser et de pérenniser de nouvelles pratiques et des comportements responsables.

Toujours dans le souci de l'éco-responsabilité de l'institution, le Département de la Seine-Saint-Denis s'est engagé durablement dans une démarche de qualité environnementale sur l'ensemble de ses équipements à l'échelle de la parcelle : bâtiments, aménagement des espaces extérieurs et voiries, en élaborant un schéma départemental de la construction durable. À cette occasion, il a défini les enjeux prioritaires suivants :

- Limiter l'empreinte écologique des équipements et des activités du Conseil départemental par une démarche d'éco-construction et d'éco-gestion.
- Contribuer à la qualité de vie et de services des Séquano-dionysiens par la pratique d'une éco-gestion.
- Prendre en compte la santé et le confort des usagers, en particulier des populations sensibles : enfants, personnes âgées et personnes handicapées

La COP21, catalyseur des initiatives

En 2015, la Seine-Saint-Denis a eu la responsabilité d'accueillir la COP21, événement mondial, crucial pour l'avenir des peuples de la planète. Une mobilisation sans précédent de tous les acteurs du territoire en faveur de la préservation de notre planète, des ressources naturelles, de la lutte contre la pollution de l'air s'est produite. Le Département a fortement contribué à l'initiative de cette mobilisation, en faisant vivre un réseau d'élus locaux pour la transition écologique, en organisant des événements pour la jeunesse, en soutenant les projets associatifs et en valorisant l'essor des métiers verts et des entreprises innovantes du territoire.

Ainsi, à l'occasion de la COP21, 14 PME du territoire ont bénéficié d'une visibilité internationale en présentant leurs solutions innovantes sur le site de la COP à la Galerie des solutions. Le Département a financé 27 projets associatifs tournés vers la transition écologique. 7500 jeunes se sont rendus au Forum des métiers verts organisé par le Département, où ils ont été accueillis par plus de 90 entreprises et acteurs de la formation.

Cette dynamique du territoire s'est poursuivie après la COP21, et le Département y a pris toute sa part en continuant à mobiliser les acteurs locaux qui agissent pour la transition écologique, permettant de rassembler les élus comme les associations et entreprises du territoire.

L'appel des élus pour la transition écologique des quartiers populaires a été signé par de nombreux élus représentant la diversité politique du territoire. Six engagements forts et ambitieux ont été pris, à la hauteur des défis qui s'imposent mais aussi de la vitalité de la Seine-Saint-Denis :

- Faire de la rénovation énergétique une priorité
- Rendre possibles des modes de déplacement plus économes et plus sains
- Rendre le territoire et ses habitants plus robustes aux crises
- Mobiliser et soutenir les acteurs de la transition
- Faire de la Seine-Saint-Denis un territoire pionnier de l'économie verte et des filières responsables
- Être exemplaire dans l'exercice de nos compétences et favoriser le partage des bonnes pratiques

Poursuivre et amplifier la dynamique

L'ensemble des projets et des investissements du Département sont désormais tournés vers l'ambition de la lutte contre la pollution, la baisse des émissions de gaz à effets de serre et la diminution des consommations d'énergie, la protection des espèces et des ressources naturelles, éléments indispensables au bien-être de la population.

En reconnaissance de son engagement, le Département a été lauréat en 2017 de l'appel à projets *Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte*. L'ambition de la collectivité pour la transition énergétique et les projets menés sur le territoire pour lutter contre la pollution de l'air, en particulier grâce au développement de la mobilité électrique.

L'enjeu de la transition écologique : changer de modèle

Le Département a souhaité amplifier ses politiques en faveur de la transition écologique à travers la construction d'une nouvelle stratégie adossée à un plan d'action mis en œuvre sur la période 2017-2020.

Il s'agit pour le Département et pour le territoire de la Seine-Saint-Denis de s'engager sur la voie d'un changement de modèle, s'appuyant sur la dynamique impulsée par la COP21.

En effet, **les défis environnementaux sont tels que la transition écologique implique une transformation radicale** des modes de production, de consommation, de mobilités, d'élaboration des politiques publiques, de vivre et de faire ensemble. Ainsi, l'innovation est une condition déterminante pour réussir la transition écologique.

Parce que la transition écologique touche tous les domaines de l'organisation de la société et des services publics, l'ensemble des champs de compétences du Département sont concernés. Toutefois, il ne s'agit pas d'un inventaire exhaustif de toutes les actions passées et à venir du Département qui contribuent à la transition écologique du territoire.

Le plan consiste en **une sélection de projets qui visent à amplifier des politiques déjà menées à petite échelle pour les déployer plus largement sur le territoire, ou en des actions innovantes qui doivent être expérimentées afin d'évaluer leur potentiel.**

L'objectif du plan est de démontrer que le changement de modèle est possible, non seulement pour la collectivité dans le cadre de l'élaboration de ses politiques publiques, de ses programmes d'investissement, mais aussi pour le territoire et pour les acteurs qui le composent.

Le plan pour la transition écologique a défini les objectifs suivants, comme facteurs de réussite pour la collectivité et le territoire :

- Organiser la mobilisation des acteurs du territoire pour co-élaborer des mécanismes d'intervention cohérents et convergents
- Mettre l'égalité environnementale, l'accessibilité des solutions et l'éducation à l'environnement au cœur de l'ensemble des politiques
- Faire de l'exemplarité de la collectivité un moteur pour inciter l'ensemble des acteurs à s'engager
- S'appuyer sur les transformations du territoire pour faire de la Seine-Saint-Denis un territoire urbain écologique et dont le développement favorise l'emploi et le bien-être social.

Mise en œuvre du plan d'action pour la transition écologique

La réussite du plan d'action repose sur la capacité du Département à organiser une gouvernance

transversale efficace et à mobiliser ses partenaires et les acteurs du territoire.

Le comité de pilotage de l'exécutif départemental permettra de suivre l'application de l'ensemble du plan, et plus globalement de déterminer les orientations de la collectivité sur tous les sujets relatifs à la transition écologique dans l'ensemble des secteurs de compétences du Département.

La majeure partie des actions proposées dans le plan impliquent l'engagement de partenaires extérieurs. Le Département propose aux acteurs du territoire de se rassembler au sein de la COP93, instance de partage d'expérience et de co-élaboration. Elle doit permettre à l'ensemble des partenaires du Département de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets locaux, qu'ils soient portés directement par le Département, ou qu'ils soient des initiatives portées par d'autres.

L'innovation étant une des conditions de la réussite du plan, dès l'automne 2017 le laboratoire d'innovation publique inauguré en juin prévoit des saisons en partie consacrées au sujet de la transition écologique. Il s'agit de nouer des partenariats avec des acteurs innovants pour expérimenter des technologies innovantes, concevoir des prototypes de solutions en impliquant les usagers et citoyens à l'élaboration de ces solutions nouvelles en utilisant les méthodes du design de service.

L'ADEME sera un partenaire essentiel du Département et une convention permettra de définir les modalités de ce partenariat, sur le plan financier comme de l'ingénierie technique des projets.

- **Une Délégation à la transition écologique, chargée du suivi du plan et de la mobilisation des partenaires et de l'administration départementale**

La création d'une Délégation à la transition écologique rattachée à la Direction générale sera soumise à l'avis du Comité technique.

Elle aura pour rôle de veiller à la mise en œuvre les orientations politiques du Département, d'animer la COP93, d'être l'interlocuteur des acteurs du territoire, de mener la conduite du changement au sein de l'administration départementale pour que les enjeux écologiques intègrent le cadre courant du fonctionnement de la collectivité et de l'élaboration des politiques publiques.

Véritable centre de ressource, d'expertise, d'appui à la décision, d'aide à l'ingénierie technique et financière des projets pour l'administration comme pour les partenaires, la Délégation à la transition écologique prendra en charge l'animation et le suivi du plan pour la transition écologique, la politique climat-énergie à travers le bilan carbone de la collectivité, elle proposera des solutions nouvelles en matières d'économie circulaire et d'énergies renouvelables, et pilotera l'éco-responsabilité de l'administration départementale.

- **Évaluation du plan d'action**

Conscient des enjeux d'évaluation des actions menées, un dispositif de suivi et d'évaluation sera élaboré.

Les actions du plan donneront lieu à un suivi quantitatif et qualitatif au travers d'un ensemble d'éléments de bilan et d'indicateurs. Les données quantitatives seront intégrées au Système d'information décisionnel du Département pour suivre la mise en œuvre du plan et d'apporter des premiers éléments d'évaluation. Elles seront présentées dans un bilan annuel puis valorisées dans le Rapport de développement durable du Département présenté à l'Assemblée départementale.

Au-delà de ce dispositif de suivi, des évaluations thématiques approfondies et mobilisant une méthodologie dédiée (questionnaires et/ou entretiens) seront réalisées afin de mesurer les effets produits sur le territoire, les acteurs et les habitants. Le choix des actions à évaluer sera fonction de leur caractère novateur ou expérimental et de l'importance des effets attendus. Une attention particulière sera portée aux potentialités de déploiement, de transfert et d'essaimage sur le territoire des actions mises en œuvre. Ces évaluations feront l'objet de rapports spécifiques et donneront lieu à des restitutions.

En parallèle, il est proposé de **réaliser une étude à partir de la parole des habitants afin d'apprécier leur perception et leur appropriation des enjeux en matière d'écologie**, leur point de vue sur les responsabilités des différents acteurs et leurs attentes vis-à-vis des institutions publiques.

Le dispositif de suivi - évaluation du Plan devra concourir au renforcement de la fonction de veille en matière d'écologie au Département. Il s'agira de mettre à profit les éléments d'observation existants dans ce domaine au sein des directions départementales : Bilan carbone de la collectivité, données de consommation énergétique des bâtiments départementaux, données issues de l'Observatoire de la biodiversité urbaine, données d'hydrologie urbaine etc. Ces éléments devront être enrichis par d'autres données de contexte recueillies auprès de différents partenaires notamment en matière de qualité de l'air, de pollution, de nuisances phoniques, ainsi que par des données sur les actions menées par des partenaires en faveur de la transition écologique : actions d'éducation à l'environnement, actions en faveur de la nature en ville et de l'agriculture urbaine, promotion des énergies renouvelables, circuits courts, traitement des déchets, maîtrise des déplacements. A partir de ces données, pourrait être élaboré un « Portrait écologique de la Seine-Saint-Denis ».

3 axes de travail - 6 chantiers – 36 actions

Chantier 1. Mobiliser le territoire et ses habitants

Entraîner les acteurs du territoire : une gouvernance locale de la transition écologique

- ✓ ACTION 1. COP 93 : instance de co-élaboration de la transition écologique avec les acteurs du territoire
- ✓ ACTION 2. MOBILISER LES ECO-ASSOS par l'ouverture des locaux départementaux aux associations qui mènent des activités en faveur de la transition écologique
- ✓ ACTION 3. JURY CITOYEN : dispositif de participation citoyenne afin d'impliquer les habitants du territoire dans la définition des objectifs de la transition écologique
- ✓ ACTION 4. MAKEATHON DU RECYCLING : concours du meilleur objet fabriqué à partir d'objets destinés à être jetés.

Rendre les solutions de la transition écologique accessibles à tous

- ✓ ACTION 5. VRAC POP : Vrac alimentaire mobile dans les quartiers populaires
- ✓ ACTION 6. FAVORISER LE RECOURS À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE PAR LES PUBLICS PRÉCAIRES
- ✓ ACTION 7. LABEL ECOLO-CRÈCHES: L'ENVIRONNEMENT POUR LES TOUT-PETITS
- ✓ ACTION 8. JARDINS VERTS POUR LES TOUT-PETITS : Végétaliser les espaces extérieurs des crèches pour éveiller les tout-petits à la nature.
- ✓ ACTION 9. EDUQUER LES ÉCO-COLLÉGIENS DE DEMAIN : amplifier les actions d'éducation à l'environnement des collégiens

Chantier 2. Une administration exemplaire dans la lutte contre le changement climatique et la préservation des ressources naturelles

Des investissements tournés vers la transition énergétique

- ✓ ACTION 10. BOÎTE À OUTIL POUR DES CHANTIERS BAS CARBONE
- ✓ ACTION 11. ENERGIE 2020 : DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES
- ✓ ACTION 12. ENERGIE 2020 : -20% DE CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE EN 2020
- ✓ ACTION 13. TOITURES VERTES : végétalisation des toitures et étude d'impact sur la performance énergétique
- ✓ ACTION 14. BÂTIMENT EN BÉTON D'ARGILE DE NOUVELLE GÉNÉRATION : économie circulaire dans la construction, par l'utilisation de terres excavées des travaux du Métro du Grand Paris dans un projet de construction

Eco-responsabilité : intégrer les enjeux environnementaux dans le fonctionnement courant de l'administration

- ✓ ACTION 15. RÉEMPLOI DU MOBILIER : mettre en place une plate-forme de don et de revente aux associations et aux particuliers de son mobilier et petit équipement usagé.
- ✓ ACTION 16. STOP AU GASPILLAGE ALIMENTAIRE dans la restauration collective gérée par le Département (collèges et restaurants du personnel)
- ✓ ACTION 17. LÉGUMERIE BIOLOGIQUE pour approvisionner la restauration collective gérée par le Département en produits biologiques et circuits courts
- ✓ ACTION 18. MUTUALISER LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES avec les autres administrations et mettre en location les véhicules hors temps de service
- ✓ ACTION 19. REMPLACER LES MOTEURS THERMIQUES EN MOTEURS ELECTRIQUES
- ✓ ACTION 20. UNE SEMAINE SANS MA VOITURE : accompagner les agents dans les changements de comportements de mobilité
- ✓ ACTION 21. DES PANIERS BIO AU BUREAU pour les agents du Département dans le cadre d'un partenariat avec une structure de distribution de paniers de légumes bio.

Chantier 3. Un développement urbain et économique soutenable et profitable à tous

Favoriser un environnement urbain apaisé, durable et résilient

- ✓ ACTION 22. INFORMER SUR LA QUALITÉ DE L'AIR les usagers des routes départementales
- ✓ ACTION 23. COVOITURAGE DYNAMIQUE
- ✓ ACTION 24. DEVELOPPER LES ENERGIES ALTERNATIVES A LA MOBILITE par le maillage du territoire en bornes de recharge électrique et station GNV
- ✓ ACTION 25. PISTE CYCLABLE SOLAIRE le long du canal de l'Ourcq pour éclairer un pont
- ✓ ACTION 26. MATERIAUX DE VOIRIE INNOVANTS permettant de lutter contre la pollution et les nuisances sonores
- ✓ ACTION 27. AGRICULTURE « IN SEINE-SAINT-DENIS » : développement de l'agriculture urbaine dans les parcs et valorisation des productions agricoles
- ✓ ACTION 28. LABORATOIRE ILIEN DE LA MATIÈRE ORGANIQUE : Expérimenter la régénération des sols par l'agroforesterie et l'amendement de produits organiques pour pouvoir

ensuite mener des projets agricoles sur le site de l'Île-Saint-Denis

- ✓ ACTION 29. LA PREMIÈRE AGRICULTURE : reconstitution de l'agriculture du Néolithique au pôle archéologique de la Haute-Île
- ✓ ACTION 30. L'HABITAT INNOVANT ÉCOLOGIQUE ET DURABLE : modalités de soutien du Département aux acteurs de l'habitat qui agissent pour l'innovation écologique
- ✓ ACTION 31. LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE par la mise en place, sur un ou plusieurs territoires cibles, d'une chaîne expérimentale de lutte contre la précarité énergétique associant les acteurs de la santé et de l'habitat

Changer les modes de production et développer l'emploi local

- ✓ ACTION 32. RÉSEAU DES ACTEURS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE et de l'insertion
- ✓ ACTION 33. PLATE-FORME DE MASSIFICATION DE DÉBLAIS DE CHANTIERS pour évacuer les déblais par voie d'eau
- ✓ ACTION 34. FONDS D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES STRUCTURES DE RÉEMPLOI de matériaux de construction et des ressourceries
- ✓ ACTION 35. DÉVELOPPER LES CHARTES SEINE-SAINT-DENIS EGALITÉ AUPRÈS DES ENTREPRISES VERTES
- ✓ ACTION 36. CAMPUS DES MÉTIERS DE LA TRANSITION ÉNERGETIQUE : Étude de préfiguration pour la création d'un campus des métiers et des qualifications dédié à la transition écologique en Seine-Saint-Denis

Les fiches actions produites dans le document ont pour but de décrire les actions, leurs finalités, les étapes du projet, les partenaires associés. En raison du caractère expérimental de certaines actions, leurs objectifs pourront être revus selon les résultats des premières études. Le coût des actions est estimatif, et pourra évoluer suite au travail de mise en œuvre opérationnelle des actions et aux résultats des études de faisabilité.

SOMMAIRE

Partie 1. Mobiliser le territoire et ses habitants.....10

Chapitre 1. Entraîner les acteurs du territoire : une gouvernance locale de la transition écologique.....	10
1.Co-élaborer la transition écologique du territoire : la COP93.....	10
2.Favoriser les initiatives locales et soutenir les projets innovants.....	11
<i>Action 1. COP93, le comité de pilotage des acteurs locaux.....</i>	<i>12</i>
<i>Action 2. Mobiliser les éco-assos.....</i>	<i>13</i>
<i>Action 3. Recueillir l'avis d'un jury citoyen</i>	<i>14</i>
<i>Action 4. Makeathon du recycling.....</i>	<i>15</i>
Chapitre 2. Rendre les solutions de la transition écologique accessibles à tous.....	16
1.Démocratiser l'accès aux solutions éco-responsables.....	16
2.Eduquer à l'environnement dès le plus jeune âge.....	16
<i>Action 5. Vrac pop' : vrac alimentaire mobile.....</i>	<i>18</i>
<i>Action 6. soutenir le recours à l'économie circulaire pour les familles précaires.....</i>	<i>19</i>
<i>Action 7. Ecolo-crèches : l'environnement pour les tout-petits.....</i>	<i>20</i>
<i>Action 8. Jardins verts pour les tout-petits.....</i>	<i>21</i>
<i>Action 9. Eduquer les éco-collégiens de demain.....</i>	<i>22</i>

Partie 2. Une administration exemplaire dans la lutte contre le changement climatique et la préservation des ressources naturelles ...23

Chapitre 1. Des investissements tournés vers la transition énergétique.....	23
1.Diminuer les consommations d'énergie de 20% en 2020 par rapport à 2013.....	24
2.Systématiser le recours aux énergies renouvelables.....	25
3.Mener des chantiers exemplaires.....	25
<i>Action 10. Boîte à outils Chantiers bas carbone.....</i>	<i>27</i>
<i>Action 11. Energie 2020 : Développement des énergies renouvelables et de récupération</i>	<i>28</i>
<i>Action 12. Energie 2020 : -20% de consommation d'énergie.....</i>	<i>29</i>
<i>Action 13. Toitures vertes et économies d'énergie.....</i>	<i>30</i>
<i>Action 14. Bâtiment en béton d'argile de nouvelle génération.....</i>	<i>31</i>
Chapitre 2. Eco-responsabilité : intégrer les enjeux environnementaux dans le fonctionnement courant de l'administration.....	32
1.Tendre vers le « zéro déchets ».....	32
2.Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et de polluants produits par les déplacements des agents	33
3.Développer une offre de restauration collective exemplaire.....	33
<i>Action 15. Plate-forme de don ou revente du mobilier et petit équipement usagé.....</i>	<i>34</i>
<i>Action 16. Stop au gaspillage alimentaire.....</i>	<i>35</i>
<i>Action 17. Légumerie biologique.....</i>	<i>36</i>
<i>Action 18. Mutualiser les véhicules électriques du Département.....</i>	<i>37</i>
<i>Action 19. Remplacer les moteurs thermiques en moteurs électriques.....</i>	<i>38</i>
<i>Action 20. Déplacements des agents : « Une semaine sans ma voiture ».....</i>	<i>39</i>
<i>Action 21. Des paniers bio au bureau.....</i>	<i>40</i>

Partie 3. Un développement urbain et économique soutenable et profitable à tous.....41

Chapitre 1. Favoriser un environnement urbain apaisé, durable et résilient.....	41
1. Améliorer la qualité de l'air et développer les solutions innovantes de mobilité	41
2. Développer l'agriculture urbaine.....	42
3. Transition énergétique et écologique de l'habitat.....	43
<i>Action 22. Informer sur la qualité de l'air.....</i>	<i>45</i>
<i>Action 23. Covoiturage urbain dynamique.....</i>	<i>46</i>
<i>Action 24. Développer les énergies alternatives pour la mobilité.....</i>	<i>47</i>
<i>Action 25. Piste cyclable solaire.....</i>	<i>48</i>
<i>Action 26. Matériaux de voirie expérimentaux.....</i>	<i>49</i>
<i>Action 27. Agriculture « In Seine-Saint-Denis ».....</i>	<i>50</i>
<i>Action 28. Régénérer les sols : Lil'O - Laboratoire Ilien de la matière organique.....</i>	<i>51</i>
<i>Action 29. La première agriculture.....</i>	<i>52</i>
<i>Action 30. L'habitat innovant écologique et durable.....</i>	<i>53</i>
<i>Action 31. Mobiliser les acteurs de la santé et de l'énergie pour lutter contre la précarité énergétique.....</i>	<i>55</i>
Chapitre 2. Changer les modes de production et développer l'emploi local.....	56
1. Développer significativement le réemploi dans l'aménagement d'un territoire en fort renouvellement urbain.	56
2. Faire de l'économie circulaire un moteur de l'insertion et de l'emploi	57
<i>Action 32. Réseau des acteurs de l'économie circulaire.....</i>	<i>58</i>
<i>Action 33. Plate-forme de massification des déblais.....</i>	<i>60</i>
<i>Action 34. Fonds d'aide à l'investissement pour les infrastructures de l'économie circulaire.....</i>	<i>61</i>
<i>Action 35. Développer les chartes « Seine-Saint-Denis Égalité » avec les entreprises vertes.....</i>	<i>62</i>
<i>Action 36. Campus des métiers de la transition énergétique.....</i>	<i>63</i>

Partie 1. Mobiliser le territoire et ses habitants

L'ampleur des transformations impliquées par la transition écologique suppose l'engagement coordonné de l'ensemble des parties prenantes du territoire, qu'il s'agisse des acteurs publics, des habitants, des entreprises ou encore des associations.

Même volontaristes et ambitieuses, les interventions du Département ne pourront avoir d'impact fort que si elles sont relayées, soutenues et amplifiées par l'ensemble de ses partenaires. A la fois proche des habitants et interlocuteur régulier des acteurs régionaux et nationaux, l'échelon départemental constitue un niveau particulièrement pertinent pour faciliter le dialogue et la co-construction des politiques de transition écologique.

Un des enjeux du plan consiste à élaborer collectivement des solutions accessibles à tous et à impliquer les habitants pour que **les objectifs de la transition écologique permettent d'améliorer les conditions socio-économiques de tous les Séquano-dionysiens**, qu'il s'agisse d'alimentation durable et de qualité, de prévention des déchets et d'accès aux solutions de l'économie circulaire, des nouvelles mobilités...

Chapitre 1. Entraîner les acteurs du territoire : une gouvernance locale de la transition écologique

Le Département anime depuis 2015 le Comité de pilotage des acteurs locaux de la transition écologique. Cette instance de concertation a joué un rôle déterminant pour l'accueil de la COP21 en Seine-Saint-Denis et pour faire de cet événement mondial majeur un catalyseur des initiatives locales.

Le Comité de pilotage des acteurs locaux s'est réuni 5 fois depuis sa création. Initialement composée par les élus des communes et des territoires de Seine-Saint-Denis, il a été élargi au monde associatif et aux entreprises. Il vise à échanger, partager les expériences et confronter les points de vue avec une ambition : que la Seine-Saint-Denis devienne un territoire modèle en matière de transition écologique et que les actions menées par l'ensemble des parties prenantes soient cohérentes et œuvrent dans la même direction.

1. Co-élaborer la transition écologique du territoire : la COP93

Il est aujourd'hui nécessaire de franchir un cap supplémentaire, afin de parvenir désormais à définir des objectifs opérationnels communs et de renforcer la cohérence des interventions des acteurs du territoire.

Le Département propose aux membres du Comité de pilotage des acteurs locaux de la transition écologique de transformer cette instance en une instance de co-élaboration d'engagements et d'actions pour le climat et l'environnement, la COP93.

Pour chacun des grands défis qui sous-tendent la transition écologique, chaque partie prenante possède une part de responsabilité, un champ de compétence et des leviers d'actions spécifiques. Résoudre la plupart de ces problématiques suppose d'atteindre un point de bascule, en dépassant un seuil stratégique d'investissements et de connaissances cumulés, au-delà duquel le changement d'échelle devient possible : **seule l'union de nos moyens et de nos leviers respectifs permettra d'accomplir les transformations nécessaires.**

Le Département compte par conséquent s'employer de manière volontariste, dans les trois prochaines années, à créer les conditions favorables à l'établissement d'orientations partagées pour faire face aux défis de la transition écologique, pour éviter de disperser nos efforts dans des directions parallèles et pour gagner en efficacité. Il propose de faciliter, en adoptant un rôle d'ensemblier et de médiateur, le montage d'interventions coordonnées, dotées de moyens complémentaires et pour lesquelles chaque type de parties prenantes pourra s'engager de manière lisible. L'ambition du plan de transition écologique est bien de parvenir, au terme de ces trois années, à être en capacité de cibler nos efforts combinés sur les points identifiés comme les plus stratégiques grâce à ce diagnostic partagé.

2. Favoriser les initiatives locales et soutenir les projets innovants

Outre cette fonction de coordination et de mise en cohérence, le Département s'engage également à jouer un rôle d'impulsion et de mobilisation sur le territoire, notamment en matière d'innovation.

Aucune contrainte réglementaire n'oblige aujourd'hui le Département à initier un ambitieux plan de transition écologique. Ce positionnement volontariste constitue une force, car il permet au Département de se montrer pionnier, d'expérimenter et de défricher, d'inciter ses partenaires à explorer des domaines et des méthodes nouvelles, de faire preuve de la souplesse et de l'agilité nécessaire, et ainsi de constituer un aiguillon en faveur de l'innovation en Seine-Saint-Denis.

Cette mise en mouvement passera par la mobilisation des forces vives de notre territoire, jouant le rôle de relais, d'appuis et de ressources de créativité, qu'il s'agisse des associations, des universités, des entreprises, des collectivités innovantes ou encore des citoyens. Les actions prévues ouvrent ainsi la voie à des formes nouvelles, souples, traversant les frontières encore souvent trop rigides entre la sphère publique, associative et citoyenne, qu'il s'agisse de favoriser la participation à la décision, de faire naître des formes intelligentes de mutualisations de moyens, d'engager une politique volontariste de soutien aux investissements innovants et durables ou de mettre davantage en adéquation le potentiel offert par le patrimoine de la collectivité et les besoins des habitants.

Action 1. COP93, le comité de pilotage des acteurs locaux

description de l'action	<p>Le Comité de pilotage des élus locaux de la transition écologique a été mis en place par le Département fin 2014, en vue de préparer l'accueil de la COP21 en Seine-Saint-Denis. A l'issue de l'événement, les acteurs ont souhaité poursuivre cette instance d'échange et l'élargir à d'autres acteurs (associations, entreprises...). Le Département propose de redéfinir son rôle et présentera ces orientations lors de la prochaine réunion de COP93. Dans un premier temps, le rôle d'échange et de partage d'expérience sera approfondi : réunion en plénière 2 fois par an, organisation de journées thématiques, visites de sites exemplaires, création d'outils numériques de partage des expériences et des savoir-faire... Dans un second temps, l'évolution de COP93 pourra évoluer vers un véritable lieu de discussion et d'élaboration d'engagements et d'actions communes pour la transition énergétique et écologique.</p>
finalité	Amplifier et coordonner les actions du territoire pour la transition écologique
les étapes du projet	<p>2^e semestre 2017 : organisation d'une réunion plénière de présentation du plan du Département pour la transition écologique et discussion sur le rôle du COP93 et organisation d'une première visite d'une action exemplaire sur le territoire.</p> <p>2018 : Mise en place d'un groupe de partenaires volontaires pour s'engager dans une démarche de co-élaboration d'engagements partagés pour le climat et la préservation des ressources naturelles.</p>
Coût estimé	Travail en régie
cibles	Habitants de Seine-Saint-Denis
acteurs associés	Elus, entreprises, associations, organismes de formation et de recherche du territoire
contact	Hélène Pasquier, hpasquier@seinesaintdenis.fr

Action 2. Mobiliser les éco-assos

description de l'action	Le Département mène une politique active de soutien au monde associatif et souhaite inciter les acteurs associatifs à agir pour la transition écologique. Une première phase du projet vise à mettre à disposition des espaces dans les parcs pour proposer aux habitants des animations. Certains de ces espaces, tels que des jardins éducatifs ou potagers partagés, sont particulièrement propices à des activités à forte qualité environnementale. Des activités de l'économie circulaire telles que des ateliers de réparation pourront également être proposées. Dans une 2 ^e phase, le partage de locaux pourra être élargi à d'autres équipements départementaux.
finalité	Favoriser le développement et la diversification d'initiatives à l'échelle du territoire / Renforcer les liens entre la ville et les espaces de nature que constituent les parcs départementaux.
les étapes du projet	Printemps 2017 : Appel à projets pour animer les parcs départementaux Juillet 2017 à juin 2018 : Activités dans les parcs Printemps 2018 : 1 ^{er} bilan et élargissement de l'appel à projets à d'autres sites départementaux
Coût estimé	Budget de communication 10 000€ / Participation aux frais de fonctionnement liés aux activités proposées (en fonction des projets déposés).
cibles	Associations, visiteurs des parcs départementaux
acteurs associés	Comité de pilotage des acteurs locaux de la transition écologique
contact	Sandrine Deroo – sderoo@seinesaintdenis.fr Catherine Maurisson – cmaurisson@seinesaintdenis.fr

Action 3. Recueillir l'avis d'un jury citoyen

description de l'action	<p>Organiser un jury citoyen d'une vingtaine de membres tirés au sort sur la base du volontariat. Il sera amené à rendre un avis sur un sujet de société lié à la transition écologique. Ce jury sera amené à rédiger un avis consultatif transmis à l'exécutif départemental. Ce jury, bénéficiera d'un accès à des ressources (ex : formation, interventions d'experts, débats contradictoires) pour former son avis. 3 sujets sont envisagés et le thème sera choisi lors de l'appel à volontaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le rôle devant être pris par les pouvoirs publics vis-à-vis du changement de comportements de mobilité • La définition du degré de risque acceptable et inacceptable face aux aléas liés au changement climatique • La place à attribuer au numérique dans la transition écologique
Finalité(s)	Expérimenter des modalités de participation citoyenne approfondies aux décisions en matière de transition écologique
les étapes du projet	<p>2017 : montage du cahier des charges, définition du thème et appel à volontaires</p> <p>Premier trimestre 2018 : sessions de formation des volontaires</p> <p>Deuxième trimestre : tenue du jury citoyen et rendu des conclusions au Président du Conseil départemental</p> <p>Automne 2018 : actions de diffusion</p>
Coût estimé	30 000 € - Demande d'accompagnement financier de l'ADEME en cours
cibles	Habitants du Département
acteurs associés	Membres du comité de pilotage des acteurs locaux de la transition écologique
contact	Hélène Pasquier hpasquier@seinesaintdenis.fr

Action 4. Makeathon du recycling

description de l'action	<p>Organiser un événement sur le réemploi au cours de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, sous la forme d'un concours par équipe organisé en partenariat avec des structures de formation supérieure (université, IUT, CFA etc.) et avec les acteurs du réemploi de Seine-Saint-Denis.</p> <p>Réunies pendant plusieurs jours dans un lieu équipé de matériel de fabrication et de réparation, disposant d'un ensemble de biens destinés à devenir des déchets (encombrants, matériels électroniques usagés etc.), des équipes d'étudiants sont invitées à redonner une fonction innovante aux objets. Un brassage des compétences sera encouragé afin de permettre par exemple l'intégration du numérique, du design et de savoir-faire artisanaux. Des actions de communication (exposition, diffusion web et médias) seront réalisés afin de promouvoir les ressources offertes par le réemploi.</p>
finalité	Sensibiliser au potentiel offert par l'économie circulaire
les étapes du projet	Début 2018 : montage de partenariats Rentrée 2018 : constitution des équipes d'étudiants et suivi des projets Juin 2019 : événement « hackathon » lors de la fête de la récup'
Coût estimé	40 000 euros
cibles	étudiants, grand public
acteurs associés	organismes de formation supérieure, acteurs du réemploi en Seine-Saint-Denis, établissement public territorial, autres associations
contact	Hélène Pasquier, hpasquier@seinesaintdenis.fr

Chapitre 2. Rendre les solutions de la transition écologique accessibles à tous

La notion d'accessibilité constitue un objectif central du plan : la volonté de produire et consommer de façon responsable ne doit pas se heurter, notamment dans nos quartiers populaires, à une absence d'offre de solutions accessibles économiquement, géographiquement et socialement, sous peine d'exclure de nombreux habitants du grand mouvement mobilisateur et citoyen que constitue la transition écologique.

Il apparaît donc déterminant de travailler à l'accessibilité des solutions et à la sensibilisation des habitants, en particulier des plus jeunes.

1. Démocratiser l'accès aux solutions éco-responsables

L'accent a été mis dans le plan d'action sur la **démocratisation de l'accès aux pratiques de consommation responsable limitant les déchets**. L'enjeu consiste à faire la démonstration à travers ce plan que les pratiques de consommation alternatives, responsables et à faible impact environnemental ne constituent pas un luxe réservé aux quartiers centraux de la métropole, mais possèdent toute leur place en Seine-Saint-Denis.

Tous les habitants du département, quels que soient leurs revenus, leur situation sociale et leur localité, doivent par conséquent pouvoir bénéficier dans les années à venir des nombreux avantages procurés par les solutions « zéro déchet » (amélioration du pouvoir d'achat, baisse des coûts de collecte des ordures, création d'emplois et de lien social...).

Le plan de transition écologique vise à reconsidérer les solutions « zéro déchets » (ex. : ressourceries ; unités de compostage ; plate-forme numérique d'échange et fablabs ; produits éco-responsables, sans emballages, consignés ; centres de réparation professionnels ou associatifs, ateliers d'éco-conception et de bricolage ; etc.) comme des **services de proximité aux habitants, qui doivent devenir inclusifs, peu coûteux, attractifs et connus de tous**. Cette évolution, en phase avec le cœur de compétence sociale du Département, constitue la condition de leur efficacité véritable et de leur changement d'échelle.

2. Eduquer à l'environnement dès le plus jeune âge

Le Département accueille, dans les crèches et surtout dans les collèges, la quasi-totalité des enfants de Seine-Saint-Denis. Ils représentent ceux qui feront la Seine-Saint-Denis de demain et doivent à ce titre, non seulement bénéficier d'équipements publics performants, être protégés plus particulièrement des conséquences des problèmes environnementaux parce qu'ils sont plus fragiles, mais aussi être considérés comme **des citoyens en devenir qui doivent donc avoir conscience de l'ampleur des défis environnementaux**.

Dans le cadre du projet éducatif départemental, le Département propose aux équipes enseignantes et aux collégiens des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable. Ainsi, un parcours « Changements Climatiques : biodiversité, air, climat, énergie, eau... Tout est lié ! » a été mis en place. Des ruches ont été installées dans 11 collèges et plus de 200 classes, de la maternelle au lycée, sont sensibilisés chaque année dans les pacs départementaux aux enjeux de biodiversité et de nature en ville.

Le développement des actions éducatives à l'environnement dans le cadre du Projet Educatif Départemental (PED) est un objectif majeur. Il est nécessaire d'encourager les collèges à inscrire ces actions éducatives dans des démarches globales de développement durable. La démarche

Eco-collège, mise en œuvre par l'association Teragir, va ainsi être élargie à 5 collèges supplémentaires pour favoriser une démarche globale et l'implication de tous les acteurs de la communauté éducative (éco-délégués, enseignants, parents d'élèves, personnels du collège, associations...) par un accompagnement personnalisé de l'association Teragir. Une mise en réseau des Eco-collèges du Département va ainsi permettre le partage d'information, l'échanges de bonnes pratiques mais surtout le développement de projets inter-établissements et inter-degré. De plus, le parcours éducatif « des ruches dans mon collège » a évolué pour répondre aux besoins des collèges de travailler ensemble, en lien avec l'apiculture. De même, en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire, ce sont tous les dispositifs du PED qui pourraient être mobilisés : projet de voyages scolaires avec Odysée jeunes sur la thématique de l'alimentation, du gaspillage et du tri, utilisation de l'ENT et de la plate-forme Etwinning pour développer les échanges entre pays européens, création de supports de communication par les élèves, mise en place d'un parcours d'orientation allant de la connaissance des métiers agricoles jusqu'aux métiers du tri, mise en place d'un serious game.

Les tout-petits accueillis dans les crèches départementales doivent également pouvoir bénéficier d'activités d'éveil à l'environnement. Ainsi, un travail a été lancé pour « naturaliser » les jardins des crèches, qui sont pour la plupart équipés de structures de jeu artificielles. En lien avec le Projet éducatif des crèches, cette démarche vise à un rapprochement de l'enfant à la nature mais également des professionnels de la petite enfance, essentiel à la construction d'un développement harmonieux enfants et adultes... Le contact régulier et positif des tout-petits à la nature favorise la motricité globale du jeune enfant (marche, recherche l'équilibre, court, grimpe, saute, ...) il favorise aussi les expériences sensorielles riches et concrètes et stimule les sens.

Plus largement, le Département souhaite s'engager dans la démarche Ecolo-crèche, qui labellise des structures d'accueil de la petite enfance particulièrement exemplaires, qu'il s'agisse de l'aspect bâtementaire, des produits de ménage et de soins aux enfants, de la qualité des repas, mais aussi des activités d'éveil en lien avec la nature, les jeux faits à partir d'objets réutilisés, un potager...

Action 5. Vrac pop' : vrac alimentaire mobile

description de l'action	Expérimenter, via le soutien à un porteur de projet, le potentiel d'une offre de produits alimentaires vendus en vrac par un dispositif mobile (type camion équipé de silos). L'objectif est de renforcer l'accessibilité de solutions « zéro déchets », notamment dans les quartiers prioritaires de la ville. En soutenant le développement d'une filière de vrac alimentaire de proximité, le Département encouragera concrètement la réduction de déchets d'emballages, sensibilisera la population aux modes de consommation alternatifs, participera à la revitalisation commerciale de certains quartiers et améliorera le pouvoir d'achat des habitants.
finalité	Améliorer l'accès des habitants aux solutions de prévention des déchets
les étapes du projet	2017 - 2018 : réalisation des études, montage des partenariats 2018 - 2019 : expérimentation de la Vrac'mobile 2020 : bilan et retour d'expérience
Coût estimé	50 000€ à 70 000€ pour l'étude de marché, la programmation, et l'assistance 50 000€ pour l'équipement du porteur de projet (achat d'un camion aménagé + stock) demande de financement de l'ADEME en cours
cibles	population des quartiers prioritaires
acteurs associés	Réseau Vrac SYCTOM agence métropolitaine des déchets ménagers Etablissement public territorial
contact	Sébastien Walczyszyn, swalczyszyn@seinesaintdenis.fr

Action 6. soutenir le recours à l'économie circulaire pour les familles précaires

description de l'action	<p>Alors que le Département a accordé des subventions pour la création de ressourceries (ou recycleries), il octroie également chaque année à 700 à 800 familles en difficulté une aide financière à l'équipement lors de leur installation dans un logement. Il est donc pertinent de croiser ces deux politiques et de faciliter le recours aux ressourceries existantes sur le territoire. Le Département souhaite donc qu'une partie de ces financements puisse davantage être orientés vers ces structures et favoriser le développement du réemploi en meubles ou électroménager. Dès 2017, une documentation pourrait être donnée aux bénéficiaires et travailleurs sociaux pour les inviter à recourir davantage à l'offre de ces structures et les informer sur les services rendus. A partir de 2018/2019, la mise en relation entre travailleurs sociaux et structures pourraient se faire via un outil dématérialisé, notamment pour réaliser les devis nécessaires à la constitution du dossier de demande d'aide.</p>
finalité	Aider les familles en difficulté ; soutenir le développement du réemploi
les étapes du projet	<p>2017 : publier une documentation sur les ressourceries existantes 2018 – 2019 : faciliter la mise en relation entre les travailleurs sociaux et les ressourceries via un outil dématérialisé</p>
Coût estimé	
cibles	<p>familles précaires ressourceries du département</p>
acteurs associés	Structures de l'économie sociale et solidaire ; Centres communaux d'action sociale ; Services sociaux spécialisés ; CAF
contact	<p>Flora Flamarion, fflamarion@seinesaintdenis.fr Estelle Morin Vulliez, evulliez@seinesaintdenis.fr</p>

Action 7. Ecolo-crèches : l'environnement pour les tout-petits

description de l'action	<p>Dans le cadre du plan Parentalité et petite enfance, le Département s'engage dans une démarche d'amélioration des conditions d'accueil des tout-petits et de la performance énergétique du bâti. Toutes les crèches feront l'objet de rénovation, et en particulier la crèche de la Bergère sera entièrement reconstruite pour en faire une crèche modèle d'un point de vue environnemental.</p> <p>Le label Ecolo-crèche permet de reconnaître l'engagement environnemental des structures d'accueil de la petite enfance. La démarche est transversale, et comprend aussi bien les aspects de performance énergétique du bâtiment, les produits utilisés pour l'entretien et les soins, la qualité des repas servis aux enfants, ou les activités de jeu favorisant le lien avec la nature.</p> <p>Le Département souhaite engager dans un premier temps 5 crèches dans le label.</p>
finalité	Améliorer les conditions d'accueil des tout-petits et sensibiliser dès le plus jeune âge à l'environnement
les étapes du projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Phase d'initiation jusqu'à l'automne 2017 : sélection des 5 crèches participantes et formation aux équipes pour présenter la démarche et les accompagner dans la réalisation de leur diagnostic. ▪ Phase de mise en œuvre (18 mois) : les équipes mettent en œuvre leur plan d'action, et bénéficient d'un accompagnement d'Ecolo-crèche par des formations spécifiques, selon les cibles choisies par les crèches. ▪ Phase de labellisation (3 ans)
Coût estimé	1500 € par an et par crèche
cibles	Enfants accueillis dans les crèches et leurs familles, équipes des crèches
acteurs associés	Association Ecolo-crèches
contact	

Action 8. Jardins verts pour les tout-petits

description de l'action	<p>Revégétaliser les espaces extérieurs des crèches dont l'aménagement et la gestion ont été progressivement contraints par les normes, les pratiques pédagogiques ou les exigences des usagers. La richesse potentielle des espaces extérieurs végétalisés, en particulier pour le développement de la psychomotricité des enfants, doit permettre de guider davantage les pratiques des professionnels. Action 1 : formation -action = mise en place de groupes de travail permettant de croiser les regards et pratiques des parents, des professionnels de la petite enfance, des gestionnaires et des techniciens des sites , accompagné par un professionnel du paysage et/ou de l'aménagement fort d'une expérience en matière de conception de nouveaux types d'espaces d'accueil pour les tout-petits. Action 2 : Formation « aménagement et gestion durable des espaces extérieurs des crèches » des agents départementaux en charge de la conception, du suivi des travaux et de la gestion de ces espaces.</p>
finalité	Sensibiliser les tout-petits à la protection de la nature
les étapes du projet	Action 1 : démarrage au printemps 2017 – Action 2 : dès 2018
Coût estimé	Action 1 : Budget prévisionnel pour 5 séances de travail 10 000 € Action 2 : Budget prévisionnel annuel : formation de 9 agents départementaux 20 000 €
cibles	Enfants accueillis en crèches
acteurs associés	Paysagiste Association Ecolo-crèches
contact	Leïla Deshuis, ldeshuis@seinesaintdenis.fr

Action 9. Eduquer les éco-collégiens de demain

description de l'action	<p>Dans le cadre du projet éducatif départemental, les actions de sensibilisation à l'environnement et au développement durable rencontrent un vif intérêt de la part des enseignants et des élèves.</p> <p>Le Département souhaite amplifier ces actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 nouveaux collèges engagés dans la démarche Eco-collège de la fondation Teragir - Une ruche dans mon collège : mutualisation des activités autour des ruches déjà installées avec des partenariats entre plusieurs collèges - Proposer les parcours éducatifs dans les parcs à la moitié des collèges de Seine-Saint-Denis
finalité	Sensibiliser les jeunes aux enjeux environnementaux
les étapes du projet	<p>Fin d'année scolaire : rencontre des équipes éducatives pour leur présenter les différents dispositifs</p> <p>Rentrée : Formation des enseignants des classes inscrites aux dispositifs</p> <p>Mise en œuvre des projets avec les élèves toute l'année scolaire et rendu en fin d'année avec des animations, récolte de miel, labellisation des éco-collèges...</p>
Coût estimé	110 000 € par an
cibles	Collégiens, enseignants
acteurs associés	<p>Education nationale</p> <p>Fondation Teragir</p> <p>Associations de sensibilisation à l'environnement</p>
contact	Christel de Jesus (cdejesus@seinesaintdenis)

Partie 2. Une administration exemplaire dans la lutte contre le changement climatique et la préservation des ressources naturelles

L'exemplarité de l'administration est un des enjeux majeurs pour la réussite du plan pour la transition écologique. La conduite exemplaire des projets d'investissement et la transformation vers un fonctionnement quotidien sobre en consommation de ressources et d'énergie sont déterminants. L'impact de la collectivité sur l'environnement doit diminuer de manière significative, pour atteindre l'objectif de 20 % de baisse des émissions de CO₂, de 20 % de baisse des consommations d'énergie d'ici 2020 et s'inscrit dans une trajectoire vers le « zéro déchet ».

L'exemplarité est également la condition pour que le Département soit pleinement légitime à intervenir auprès de ses partenaires pour les inciter à élaborer ensemble des modalités d'intervention ambitieuses pour la transition écologique de la Seine-Saint-Denis.

Dans le cadre de sa politique d'éco-responsabilité, les achats publics représentent un levier essentiel et incontournable pour mettre en œuvre les orientations définies.

Le schéma des achats responsables : intégrer les préoccupations environnementales à l'ensemble des achats publics

La réussite des ambitions du Département en matière d'éco-responsabilité et de construction durable repose en grande partie sur une politique d'achats intégrant systématiquement l'impact environnemental à chacun des actes d'achat. Constituant un volume annuel d'environ 250 millions d'euros HT, la commande publique est en effet un réel levier de progrès écologique et social pour le territoire. Elle incarne l'exemplarité de la collectivité, mais représente surtout un vecteur d'exigences environnementales et sociétales nouvelles pour le secteur économique et donc un moteur d'innovation pour les entreprises. Le Département s'apprête à publier son schéma des achats publics responsables, dont la vocation est de donner en la matière une nouvelle impulsion à sa politique de commande publique. Réinterrogeant chacun des achats départementaux sous le prisme de la transition écologique et de l'économie circulaire, le schéma des achats responsables fixe des orientations en matière environnementale, d'insertion sociale et de développement économique durable. Il s'agit notamment d'assurer qu'au moins 60% de la masse des matériaux de ses chantiers de construction routiers soient issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage de déchets, ou encore de développer des clauses de lutte contre l'obsolescence programmée.

Chapitre 1. Des investissements tournés vers la transition énergétique

Le Département a engagé des projets d'investissements d'ampleur pour rénover ses équipements publics et en construire de nouveaux. Ces politiques qui permettent d'améliorer le service public en Seine-Saint-Denis intègrent des objectifs environnementaux forts. En menant des opérations de construction et de rénovation exemplaires, le Département souhaite également démontrer l'utilité de ces investissements et entraîner d'autres acteurs dans cette logique vertueuse de transition énergétique.

Le Département expérimente, innove, et sur la base des retours d'expériences organise la diffusion de ces connaissances nouvelles à ses partenaires. **Un guide méthodologique pour une**

construction durable présente sous forme de fiches opérationnelles, un système de management environnemental qui doit s'appliquer à toutes les opérations de construction et de rénovation du Département et s'adresse également aux maîtres d'ouvrages qui souhaitent mettre en œuvre une démarche de qualité environnementale de leurs bâtiments.

Le Département a adopté ces dernières années des plans d'investissement ambitieux, qui intègrent désormais tous les enjeux environnementaux. Ainsi, le Plan Ambition Collèges (PAC) vise notamment la rénovation thermique des collèges. Le PAC représente 640 millions d'euros d'investissement en faveur des collèges du Département avec 8 constructions neuves, 7 reconstructions, 8 rénovations lourdes et 15 rénovations énergétiques. Il compte également des travaux lourds sur une grande partie de nos collèges, la création de nouveaux équipements sportifs et un investissement dans des infrastructures à la hauteur des ambitions numériques du Département (THD, Wifi...).

Le Plan Petite enfance et parentalité (PPEP), investissement de 80 millions d'euros, doit permettre d'améliorer l'accueil des enfants et les conditions de travail des équipes au sein des crèches et des PMI du Département. L'ensemble des 55 crèches départementales vont bénéficier d'un programme de rénovation et de modernisation. 12 crèches vont faire l'objet d'une rénovation totale, dont une entièrement reconstruite, la crèche de la Bergère, et 43 vont bénéficier de travaux de modernisation et de grosse réparation.

La crèche de la Bergère, crèche à énergie positive

La crèche de la Bergère, située dans le parc du même nom, doit être entièrement reconstruite d'ici 2021.

L'ambition du Département est de faire de cette crèche un équipement départemental exemplaire d'un point de vue architectural, environnemental et énergétique – dans sa conception et dans son usage –. L'objectif est d'en faire un bâtiment à énergie positive : l'architecture bio-climatique devra limiter les besoins en apports énergétiques, les énergies renouvelables devront constituer une part essentielle de l'approvisionnement, la domotique devra permettre une gestion optimisée de la crèche. Les matériaux utilisés devront avoir l'empreinte carbone la plus faible sur l'ensemble du cycle de vie du bâtiment.

La crèche sera intégrée au parc, avec des espaces extérieurs naturels, adaptés au développement psychomoteur des tout-petits qui bénéficieront d'activités en lien avec la nature.

Pour garantir le respect des ambitions écologiques portées dans ce préprogramme, il est proposé de certifier la construction « HQE bâtiment Durable » ou « Bâtiments durables franciliens ». Cette démarche pourra être poursuivie dans les actions quotidiennes de la crèche grâce à la certification « HQE exploitation » ou encore au label « écolo crèche ». Ces certifications seront un gage de réussite et permettront de sensibiliser le public à la transition écologique.

1. Diminuer les consommations d'énergie de 20% en 2020 par rapport à 2013

Le premier enjeu est de maîtriser et réduire les consommations d'énergie. Des investissements pour la performance énergétique des bâtiments sont donc programmés.

De nouvelles solutions sont mises en place notamment pour suivre à distance les consommations des bâtiments afin de les optimiser. Le Département a réussi à stabiliser les consommations d'électricité et de gaz depuis 2013, malgré un nombre d'équipements publics plus important. Depuis 2013, les consommations d'énergies des crèches sont en baisse constante grâce à une politique volontariste, avec 17 % de baisse de la consommation de gaz et 3 % de baisse de la consommation d'électricité. **Enfin, depuis 2016, l'ensemble des contrats avec les fournisseurs d'électricité sont des contrats 100% énergie renouvelable.**

Les équipements les plus énergivores vont bénéficier de travaux énergétiques visant un gain de 40% d'économie d'énergie. 76 millions d'euros pour rénover les 15 collèges les plus anciens, et 15 millions d'euros notamment pour les crèches les moins performantes sur le plan énergétique seront investis d'ici 2020. Un diagnostic énergétique a été mené sur l'ensemble des crèches, permettant d'identifier les 15 crèches les plus énergivores. Dès à présent, la rénovation de 10 d'entre elles pour un montant de 1,8 millions d'euros pour des changements de menuiseries, doit permettre de réaliser des gains énergétiques très importants, jusqu'à 45KWh / an par m2 de surface traitée par an. Toujours dans l'optique de la limitation des déperditions énergétiques le Département va réaliser des travaux d'isolation de terrasses sur 4 crèches en 2017 pour un montant de 700K€ avec pour objectif une économie de l'ordre de 320Kwh/an.

De plus, pour diminuer la consommation d'électricité, le déploiement des LEDs en remplacement des éclairages traditionnels va s'accélérer, 30 000 m2 d'équipements seront concernés, dans le cadre d'un plan LED qui a déjà débuté.

Le Département compte également poursuivre la végétalisation des toitures, 25 000 m2 supplémentaires sont prévus. Dans ce cadre, 3 toitures d'une surface totale de 1500m2 feront l'objet d'une étude sur l'impact en matière de performance thermique pour le bâtiment.

Un enjeu particulièrement important de la baisse des consommations d'énergie est le pilotage financier des investissements et des gains permis par les travaux de rénovation thermique. Le Département va étudier la faisabilité pratique d'un **dispositif de suivi de la baisse des consommations d'énergie, pour favoriser le réinvestissement des sommes ainsi économisées dans des projets innovants pour la transition écologique.**

2. Systématiser le recours aux énergies renouvelables

De plus, désormais chaque projet de construction neuve, ou de réhabilitation d'ampleur, devra étudier les solutions de recours aux énergies renouvelables et de récupération, afin de diminuer significativement la consommation d'énergies fossiles. Ainsi, les collèges neufs, le projet de crèche de la Bergère et la future piscine de Pierrefitte seront des équipements exemplaires d'un point de vue énergétique, avec un approvisionnement en énergie renouvelable et de récupération qui doit permettre de dépasser le seuil du symbolique pour constituer une part significative du mix énergétique.

Toutes les solutions doivent être envisagées, qu'il s'agisse de l'expérimentation de nouvelles technologies permettant d'améliorer les performances des installations de production d'énergie renouvelable, du déploiement plus conséquent des solutions qui ont fait leurs preuves comme la géothermie ou l'énergie solaire ou du raccordement des équipements aux réseaux de chaleur urbain dont le taux d'énergie renouvelable dépasse la plupart du temps 50 % et peut aller jusqu'à 80 % pour certains réseaux.

3. Mener des chantiers exemplaires

Les chantiers de construction représentent la plus grande part des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité, en raison du niveau très élevé d'investissements. Un travail est engagé pour des chantiers plus responsables, c'est dans ce cadre par exemple que la déconstruction de l'ancienne cité administrative a été programmée au lieu d'un marché de démolition, afin de pouvoir réutiliser une partie des matériaux dans les travaux d'infrastructure du Parc de la Bergère, et en imposant une évacuation des déchets de chantier par voie fluviale afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au transport.

Pour aller plus loin, le Département développe des outils de calcul des émissions carbone qui seront prochainement intégrés aux marchés et devront permettre d'engager de nouvelles actions pour diminuer l'impact environnemental des chantiers.

Par ailleurs, dans une logique d'économie circulaire, le Département souhaite favoriser les matériaux issus du réemploi et en particulier travaillera à des projets de réutilisation des terres excavées des travaux du métro du Grand Paris.

Action 10. Boîte à outils Chantiers bas carbone

description de l'action	La Direction de l'eau et de l'assainissement a développé une « calculette carbone » qui permet de quantifier les émissions de gaz à effet de serre (GES) des chantiers de réhabilitation des réseaux d'assainissement dans l'objectif d'élaborer des préconisations « bas carbone » dans ses prochains marchés de travaux. Le Département souhaite partager et développer cet outil en interne, pour d'autres types de chantiers et avec ses partenaires. Un appui méthodologique auprès des utilisateurs complétera cette « comptabilité carbone ». ». Il sera envisagé la possibilité d'intégrer un volet sur la qualité de l'air à la calculette en raison de sources communes d'émissions (étude complémentaire).
finalité	Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique des chantiers de construction
les étapes du projet	Présentation de l'outil aux partenaires, identification des besoins d'accompagnement (2017-2018) ; déploiement et accompagnement ciblé (2018-2019) ; intégration de préconisations dans la commande publique et suivi évaluation (2019-2020)
Coût estimé	Budget prévisionnel de l'action : 5800€ Formation : 4000€ Temps agent : 1000€ Plaquette de communication : 800€ Une demande d'accompagnement financier de l'ADEME est en cours.
cibles	Interne : Maîtrise d'ouvrage départementale Externe : Collectivités et maîtres d'œuvre
acteurs associés	Agence de l'eau Seine-Normandie, Airparif, SIAAP, fédérations professionnelles
contact	Anne-Laure Benoit anbenoit@seinesaintdenis.fr Pascale Peignen ppeignen@seinesaintdenis.fr

Action 11. Energie 2020 : Développement des énergies renouvelables et de récupération

description de l'action	<p>Le projet de développement des énergies renouvelables comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'installation de 2220m² de panneaux photovoltaïques pour une production d'électricité de 300MWh/an (720m² dans 9 collèges, 1500m² sur 20 crèches) • L'étude d'opportunité du stockage de l'énergie • La récupération de chaleur des réseaux d'assainissement : études de faisabilité pour 3 types de projets (1 collège, 1 résidence sociale, 1 piscine) + l'étude d'opportunité sur le couplage avec un réseau de chaleur urbain. • La récupération de chaleur des datacenters • L'étude sur l'installation de mini-éoliennes • La communication et sensibilisation des usagers par l'installation de panneaux affichant le type d'énergie, les économies réalisées et les gaz à effet de serre évités
finalité	Systématiser le recours aux énergies renouvelables et de récupération dans les projets nouveaux ou les rénovations lourdes.
les étapes du projet	<p>Études : 2017 - 2018</p> <p>Réalisations : 2018 à 2020</p>
Coût estimé	<p>Etudes : 300 000 € - Investissement : 1,5M € pour les panneaux photovoltaïques. Les études permettront d'évaluer les niveaux d'investissement nécessaires pour le déploiement des autres techniques. Pour la récupération de chaleur des égouts, les projets réalisés sur le territoire français ont coûté entre 400 000 et 1,2 M €, hors subventions. Une demande d'accompagnement financier de l'ADEME est en cours.</p>
cibles	Bâtiments du Département et d'autres maîtres d'ouvrage publics ; opérateurs de réseaux de chaleur urbains
acteurs associés	ADEME – syndicats d'énergie gestionnaires de réseaux de chaleur – opérateurs de datacenters etc.
contacts	<p>Kadia Toure katoure@seinesaintdenis.fr</p> <p>Julie Dubrulle jdubrulle@seinesaintdenis.fr</p> <p>Pascale Peignen ppeignen@seinesaintdenis.fr</p>

Action 12. Energie 2020 : -20% de consommation d'énergie

description de l'action	<p>Le Département s'est doté en 2015 et 2016 de plans d'investissement ambitieux pour améliorer la performance énergétique des bâtiments, en particulier les collèges et les crèches. Pour améliorer la performance énergétique, le Département met en place des projets supplémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan LED : remplacement des éclairages dans 30 000m² d'équipements (50% d'économie sur la part éclairage) ▪ Challenge énergie dans 9 collèges : sensibilisation et jeux autour des éco-gestes avec mesure en temps réel des consommations d'énergie (objectif -5% d'électricité pendant la semaine du challenge) ▪ Mise en place d'un dispositif d' « intracting » permettant d'investir dans de nouveaux projets les sommes économisées par la baisse des consommations d'énergie
	Baisser de 20% les consommations d'énergie en 2020 par rapport à 2013 dans les bâtiments départementaux
les étapes du projet	<p>Travaux de performance énergétique jusqu'en 2020 Déploiement du plan LED entre 2017 et 2019 Challenge énergie : collège pilote au printemps 2017 – 8 autres collèges 2018 – 2019</p>
Coût estimé	<p>Plan LED : 700 000 € d'investissement Challenge énergie : 3000 € par collège</p>
cibles	Usagers et personnels des équipements départementaux
acteurs associés	Pour le Challenge énergie : ALEC, associations de sensibilisation
contact	<p>Kadia Toure katoure@seinesaintdenis.fr Julie Dubrulle jdubrulle@seinesaintdenis.fr</p>

Action 13. Toitures vertes et économies d'énergie

description de l'action	<p>Le Département engage un plan de végétalisation des toitures, notamment dans le cadre de ses ambitions en matière de performance énergétique des bâtiments. Il souhaite doubler la proportion de toitures végétalisées</p> <ul style="list-style-type: none">➤ végétalisation des toitures des bâtiments départementaux (3 toitures pour 1500m2),➤ Etude thermique sur l'impact de la toiture végétalisée
finalité	Diminuer les consommations d'énergie
les étapes du projet	Etudes en 2017 – Investissement 2018 - 2020
Coût estimé	<p>Investissement : 400 000 € Etudes : étude de faisabilité 40 000 €, étude thermique 20 000 € Une demande d'accompagnement par l'ADEME est en cours.</p>
contact	Kadia TOURE katoure@seinesaintdenis.fr

Action 14. Bâtiment en béton d'argile de nouvelle génération

description de l'action	Les chantiers du Grand Paris Express vont générer ,d'ici 2025, 43 millions de tonnes de déblais issus des excavations nécessaires pour le creusement des tunnels et des gares souterraines (dont près de la moitié en Seine-Saint-Denis). Un objectif de 70% de valorisation a été fixé. Parmi les pistes suivies, l'usage comme matériau de construction est aujourd'hui réaliste et encouragé par la Société du Grand Paris. L'idée est de mener la construction d'un bâtiment départemental employant le matériau terre à titre d'expérimentation et de démonstration, afin d'amorcer le développement d'une filière « terre de construction », économique, écologique, géosourcée et en circuit-court.
finalité	valoriser les terres excavées des chantiers du Grand Paris Express
les étapes du projet	2017 : étude de faisabilité 2018 : étude de conception 2019 : marchés travaux 2020 : début de la construction
Coût estimé	70 000€ HT pour l'étude de faisabilité 3400 000€ HT pour les travaux
cibles	maîtrises d'ouvrages, entreprises du BTP
acteurs associés	Laboratoire CRA-Terre Association Bellastock, Société du Grand Paris Etablissements publics territoriaux entreprises du bâtiment et travaux publics
contact	André Cristo, acristo@seinesaintdenis.fr Sébastien Walczyszyn, swalczyszyn@seinesaintdenis.fr

Chapitre 2. Eco-responsabilité : intégrer les enjeux environnementaux dans le fonctionnement courant de l'administration

C'est l'ensemble de l'administration qui doit transformer ses pratiques pour que les préoccupations environnementales soient pleinement intégrées au fonctionnement courant de l'administration, dans la logique de changement de modèle que suppose la transition écologique. Tous les domaines de l'organisation administrative sont concernés par l'éco-responsabilité. Le Département souhaite mettre en avant 3 priorités.

1. Tendre vers le « zéro déchets »

En 2015, les seuls sites de l'administration départementale situés à Bobigny ont produit 650 tonnes de déchets. Le fonctionnement des collèges, des crèches, des circonscriptions de service social et des parcs produit des volumes encore plus importants de déchets de toute nature. Or détritiques, ordures et encombrants possèdent un coût économique et environnemental important : nous payons collectivement le prix de la collecte et du transport, mais aussi de la consommation accrue de matières premières engendrée par le recours à des produits jetables, à courte durée de vie et peu conçus pour être réemployés.

A travers le plan départemental de prévention des déchets, le Département s'est fixé l'objectif de contribuer à réduire le volume et la dangerosité des déchets. Le Département mène ainsi une action exemplaire en matière de valorisation des déchets verts (notamment ceux produits dans les parcs départementaux) car 95% d'entre eux sont compostés.

Concernant la consommation de papier, le Département a lancé la **démarche Imprim'éco**. Les impressions ont ainsi été divisées par 4 entre 2008 et 2015, diminuant ainsi le gaspillage. En 2016, la livraison de ramettes aux directions a été réduite de 11% par rapport à 2015 et un objectif de réduction de 20% a été fixé pour 2017.

Dans le cadre du suivi des déchets de soin à risque infectieux (DASRI) produits par les services du Département, il a été constaté que le geste de tri n'était pas toujours le bon, ce qui induisait un surcoût pour la collectivité. Des sessions de formation auprès de plus de 400 agents (PMI, SPAS, médecine professionnelle, service des crèches) ont été réalisées et ont entraîné une réduction de 25% de la production de DASRI.

Un guide pratique sur la gestion des déchets a été édité début 2017 à destination de l'ensemble des agents du Département. Il répond de façon très concrète à toutes les interrogations relatives aux déchets produits par le Département dans son ensemble, comme par chaque agent dans le cadre de son travail.

L'objectif ambitieux que se fixe désormais le Département est bien de tendre, à terme, vers le « zéro déchets ». En s'appuyant sur le plan de prévention des déchets, la mise en place de nouvelles actions permettra au Département **d'entrer définitivement dans une logique d'économie circulaire**. Lutter contre le gaspillage, comptabiliser et trouver une solution de réemploi ou de recyclage à l'ensemble des déchets produits par le Département sont les principes qui guident la politique déchets : **ce qui devenait déchet hier doit désormais devenir ressource, de la manière la plus systématique possible.**

Le plan en faveur de la transition écologique s'est ici concentré à trouver des solutions sur les déchets les moins valorisés, en particulier le petit équipement et le mobilier usagé, et les biodéchets alimentaires.

2. Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et de polluants produits par les déplacements des agents

Le Département a renforcé le plan de déplacement des agents, afin de limiter l'impact écologique et sanitaire lié à l'utilisation de la voiture. Une diminution globale de 13% des consommations de carburant entre 2015 et 2016 a été observée, l'effort étant poursuivi en 2017. Le Département s'engage également dans une rationalisation (réduction du volume de la flotte de 25 véhicules par an jusqu'en 2020) et un verdissement de son parc automobile (les véhicules électriques représentent aujourd'hui 23% de la flotte). Un prêt pour aider les agents à financer l'achat de véhicules électriques (vélo ou voiture) a également été mis en place.

La poursuite de l'équipement du Département en véhicules électriques est programmée pour **atteindre 40% de la flotte en véhicules électrique et 10% en véhicules hybrides en 2020**. La rationalisation de la flotte est également un objectif, par la baisse du nombre de véhicules (-19% de véhicules en 2020 par rapport à 2013) et la **mutualisation de la flotte**. 14 vélos ont été acquis en 2016 dont 12 à assistance électrique qui ont été déployés sur les sites et mis à la disposition des agents pour inciter au déplacement à vélo.

L'accompagnement des agents dans la modification de leurs habitudes de déplacements domicile-travail est le deuxième axe du plan de déplacements, pour favoriser la pratique du vélo, l'utilisation des transports en commun et limiter l'usage du véhicule personnel. Des actions de sensibilisation seront ainsi mises en place, avec des ateliers vélo et « Une semaine sans ma voiture » dans le cadre de la semaine de la mobilité. Le prêt aux agents pour l'acquisition d'un véhicule électrique ou d'un vélo électrique fera l'objet d'une information renouvelée auprès des agents et une réflexion sur l'évolution de la prestation sera menée.

3. Développer une offre de restauration collective exemplaire

Les déchets alimentaires représentent un tiers des déchets produits chaque année par le Département, soit 660 tonnes. A ce titre, **la lutte contre le gaspillage alimentaire est un enjeu essentiel de l'exemplarité de la collectivité**. Cela repose à la fois sur l'enjeu de la collecte et de la valorisation des biodéchets, mais aussi sur les comportements de chacun.

De plus, le Département s'engage pour l'amélioration de la qualité des repas servis en restauration collective, pour les agents comme pour les enfants accueillis en crèches et dans les collèges, à travers le **développement de solutions nouvelles pour l'approvisionnement en produits alimentaires** issus des circuits courts et de l'agriculture biologique, telle que l'étude sur la création d'une légumerie biologique.

Les marchés de restauration seront ainsi plus exigeants en matière de qualité des produits alimentaires, dans un souci de garantir aux usagers une alimentation saine, et de limiter l'impact environnemental de la production, du transport et de la transformation des aliments servis dans les restaurants collectifs.

Un effort est par ailleurs engagé sur les restaurants administratifs gérés en interne par le Département. Sur le premier trimestre 2017, environ 10% des fruits et légumes proposés étaient d'origine locale, et 1/4 issus de l'agriculture biologique. Sur ce dernier volet, des ratios ont par ailleurs été fixés dans le cahier des charges du marché pour les autres denrées. Par ailleurs, des distributeurs proposant aux agents des en-cas bio vont être installés dans les sites centraux en 2017.

Action 15. Plate-forme de don ou revente du mobilier et petit équipement usagé

description de l'action	<p>L'action vise à réduire la mise au rebut du mobilier et du petit équipement usagé appartenant au Département, en mettant en place un dispositif de don et revente aux associations et aux particuliers, dans le cadre du plan de prévention des déchets interne. Les moyens utilisés seront sélectionnés parmi plusieurs options à la suite d'une étude comparative : plate-forme numérique spécifique ; canaux déjà existants ; via les ressourceries et autres acteurs du réemploi.</p> <p>La gestion du mobilier et petit équipement sera hiérarchisé comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Don interne à la collectivité (via un stockage tampon de 5 à 6 semaines), le but étant d'assurer les besoins du Département▪ Mise en ligne via une plate-forme spécifique pour la revente▪ Départ en ressourceries (et/ou autres acteurs identifiés lors du benchmark)
finalité	diminuer la production de déchets ; permettre aux habitants et aux associations de s'équiper à moindre coût
étapes du projet	2017 : analyse benchmark et choix des moyens de cession 2018 : montage juridique et premières cessions de mobilier et matériel usagé
Coût estimé	5000 euros
cibles	associations, population de la Seine-Saint-Denis
acteurs associés	plateforme de mise en revente d'occasions des organismes publics grandes entreprises
contact	Yolanda Carvalho, (icarvalho@seinesaintdenis.fr)

Action 16. Stop au gaspillage alimentaire

description de l'action	<p>Le Département initie un programme ambitieux de lutte contre le gaspillage alimentaire et de valorisation des biodéchets dans les restaurants des collèges et du personnel du Département.</p> <p>Volet 1 : collecte des biodéchets. Les collégiens devront dorénavant trier leurs déchets pour que les biodéchets puissent être valorisés. L'objectif est de déployer progressivement la collecte des biodéchets sur l'ensemble des 125 collèges. De plus, un local va être aménagé à l'extérieur du restaurant administratif Picasso pour trier et stocker les bio-déchets.</p> <p>Volet 2 : Diminuer les déchets par la sensibilisation de l'ensemble des usagers des restaurants collectifs aux gestes éco-citoyens à l'aide d'accompagnateurs internes et d'associations.</p> <p>Un projet de territoire sur une commune autour du gaspillage alimentaire pour créer du lien de la crèche au collège, associant les parents habitants. Les différents dispositifs du projet éducatif départemental pourraient être mobilisés : projet de voyages scolaires avec Odysée jeunes sur la thématique de l'alimentation, du gaspillage et du tri, utilisation de l'ENT et de la plate-forme Etwinning pour développer les échanges entre pays européens, création de supports de communication par les élèves, mise en place d'un parcours d'orientation allant de la connaissance des métiers agricoles jusqu'au métiers du tri, mise en place d'un serious game.</p>
finalité	Diminuer les déchets alimentaires et valoriser les biodéchets
les étapes du projet	Rentrée 2017 : déploiement de tables de tri dans les établissements prioritaires et lancement de la collecte des biodéchets dans ces collèges et au restaurant administratif Picasso, premières actions de communication, de sensibilisation et de formation. Rentrée 2018 : installation de tables de tri ergonomiques, mise en place du projet de territoire
Coût estimé	Demande de financement à l'ADEME en cours
cibles	Collégiens, parents, communauté éducative, agents départementaux, crèches et écoles des communes, Etablissements publics territoriaux
acteurs associés	Associations, formateurs internes, éducation nationale, 1 ou 2 communes, gestionnaires des restaurants inter-administratifs
contact	Pascal Navier pnavier@seinesaintdenis.fr

Action 17. Légumerie biologique

description de l'action	<p>Étude portant sur la mise en place d'un atelier de transformation de légumes issus de circuits courts de l'agriculture biologique pour approvisionner les cantines scolaires des collèges de Seine-Saint-Denis. Cette activité peut favoriser le retour à l'emploi de chômeurs de longue durée.</p> <p>Avec la mise en place de la légumerie, c'est l'approvisionnement de l'ensemble des collèges du Département en produits biologiques issus des circuits courts qui est visé.</p>
finalité	Offrir aux collégiens une alimentation issue des circuits courts de l'agriculture biologique
les étapes du projet	<p>étude de faisabilité pour développer et pérenniser l'activité</p> <p>expérimentation sur un site proche d'une cuisine centrale</p> <p>calendrier : 2017-2018</p>
Coût estimé	20 à 30 000 euros (étude)
cibles	collégiens du Département, chômeurs
acteurs associés	<p>Direction régionale du travail et de l'emploi (DIRECCTE) du 93</p> <p>Direction de l'économie, de l'emploi et de l'attractivité territoriale (DEIAT)</p> <p>Association APPUI</p> <p>Inser'co 93</p> <p>Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) Resto Passerelle</p> <p>Groupement des Agriculteurs Biologiques (GAB) Ile de France</p>
contact	<p>Pascal Navier, pnavier@seinesaintdenis.fr</p> <p>Sidonie Cadoret, scadoret@seinesaintdenis.fr</p>

Action 18. Mutualiser les véhicules électriques du Département

description de l'action	<p>Le Département s'est doté d'un plan de déplacements des agents, avec une priorité affirmée sur le développement de la mobilité électrique. L'acquisition de véhicules électriques pour la flotte départementale a permis le développement d'un parc automobile composé à 23% de véhicules électriques début 2017. Le Département souhaite poursuivre son équipement en véhicules électriques et favoriser la mutualisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mise en place d'un service d'auto-partage entre administrations • étude de faisabilité sur la location des véhicules départementaux lorsqu'ils sont inutilisés le week-end
finalité	Réduire l'empreinte carbone des déplacements, proposer une offre de mobilité accessible et rationaliser l'utilisation de la flotte de véhicules.
les étapes du projet	Etude et partenariats 2017 – 2018 – mise en œuvre 2019
Coût estimé	A définir – une demande d'accompagnement financier par l'ADEME est en cours.
cibles	Agents départementaux, agents des autres administrations, habitants
acteurs associés	<p>DRIEE Administrations situées à Bobigny Professionnels de la location de véhicules</p>
contact	<p>Sophie Zana szana@seinesaintdenis.fr Jean-Jacques Rival jrival@seinesaintdenis.fr</p>

Action 19. Remplacer les moteurs thermiques en moteurs électriques

description de l'action	<p>Les véhicules traditionnels, dotés de moteurs à combustion, ainsi que les équipements électriques embarqués reliés à des générateurs thermiques (groupes électrogènes, etc.) génèrent des pollutions.</p> <p>Le Département souhaite expérimenter la transformation de certains de ces équipements par le réemploi de batteries électriques pour l'alimentation de véhicules spécifiques et d'outils embarqués. Elles permettront de réduire la pollution et les nuisances sonores générées pour les habitants et les utilisateurs.</p> <p>A moyen terme, ces expérimentations permettront de mieux connaître les compétences nécessaires à l'utilisation (maintenance, etc.) des batteries électriques et de faire évoluer les dispositifs de formation existants en conséquence.</p>
finalité	Réduire la pollution sonore et atmosphériques et les nuisances générées par les véhicules et outils embarqués
les étapes du projet	<p>2017 – Définition du contenu des expérimentations</p> <p>2018 – Expérimentation sur des véhicules et outils embarqués</p> <p>2019 – Bilan des expérimentations</p>
Coût estimé	A définir
cibles	Interne (véhicules et outils embarqués du Département)
acteurs associés	Entreprises innovantes
contact	Simon Deryckx, sderyckx@seinesaintdenis.fr

Action 20. Déplacements des agents : « Une semaine sans ma voiture »

description de l'action	Le Département s'est doté d'un plan de déplacements des agents, afin d'inciter aux changements de comportement en matière de mobilité. Ainsi, un prêt à taux 0 pour l'acquisition d'un vélo électrique ou d'une voiture électrique a été mis en place. Le Département souhaite encourager les pratiques de mobilité durable par l'organisation d'une semaine d'animation, pendant laquelle les agents seront incités à ne pas utiliser leur voiture. Des vélos de service (simple ou électriques) leurs seront prêtés pendant la semaine.
finalité	Réduire l'empreinte carbone des déplacements des agents départementaux
les étapes du projet	Début 2018 : appel aux agents volontaires, diagnostic des comportements des volontaires et mise en place d'un plan d'action pour chacun d'eux. Mai 2018 : semaine « sans ma voiture »
Coût estimé	30 000 € : campagne de communication en amont et en aval, accompagnement des volontaires, animations pendant la semaine
cibles	Agents départementaux
acteurs associés	Associations vélo - Wimoov
contact	Sophie Zana szana@seinesaintdenis.fr Vincent Malard vmalard@seinesaintdenis.fr

Action 21. Des paniers bio au bureau

description de l'action	<p>L'action vise à permettre à une AMAP de distribuer des paniers de produits biologiques issus des circuits courts aux agents départementaux en mettant à disposition un local dans un des sites de Bobigny et en communiquant auprès des agents.</p> <p>Un partenariat pourra également être conclu avec d'autres administrations voisines pour que d'autres salariés du pôle Pablo Picasso à Bobigny en bénéficient.</p>
finalité	Rendre accessible l'alimentation durable et soutenir les circuits courts
les étapes du projet	<p>Enquête auprès des agents pour cerner leurs attentes et leur mobilisation (distribution régulière ou action ponctuelle, par exemple et jauger les contraintes : jour de distribution et modalités de retrait.)</p> <p>Partenariat avec une/des association-s « spécialisée-s » du territoire (au regard du maillage existant, exemple des AMAP) pour valoriser leurs actions et savoir-faire</p> <p>Mise à disposition d'un lieu de distribution central et accessible pour le plus grand nombre (hall d'immeuble type E3, ou lieu de restauration)</p>
Coût estimé	L'action ne représente pas un coût supplémentaire pour le Département.
cibles	Agents départementaux, autres salariés de Bobigny
acteurs associés	<p>AMAP du territoire</p> <p>Autres administrations et entreprises situées à Bobigny</p>
contact	Anne Daviet adaviet@seinesaintdenis.fr

Partie 3. Un développement urbain et économique soutenable et profitable à tous

Pollution de l'air, nuisances des grands axes routiers, précarité énergétique liée à l'ancienneté de l'habitat et à la hausse des coûts de l'énergie, environnement urbain très minéral...les Séquanodionysiens subissent les conséquences des atteintes à l'environnement et d'une urbanisation très dense. Pourtant, le territoire ne manque pas de projets urbains majeurs, répondant à un désir d'amélioration du cadre de vie tout en apportant des solutions aux besoins croissants de mobilité et de logements. La Seine-Saint-Denis, malgré ses spécificités, possède tous les atouts pour pouvoir concilier densité urbaine et environnement apaisé, agréable et résilient.

Les avancées technologiques sur l'ouverture des données numériques pour faire des territoires urbains des villes intelligentes doivent être mises au service de la transition écologique. Ainsi, en matière de repérage des quartiers à risque en matière de précarité énergétique, ou pour favoriser les mobilités durables et le report modal vers d'autres modes que la voiture individuelle, le Département souhaite s'appuyer sur le développement de nouveaux services numériques.

Enfin, le Département souhaite, en lien avec les grands projets du territoire, contribuer à améliorer le *métabolisme urbain* : créer les conditions pour tirer davantage de valeur économique, davantage d'emploi et d'activité, davantage de bien-être pour les habitants, à partir d'un flux stable, voire en régression, de matières premières entrant sur le territoire.

Chapitre 1. Favoriser un environnement urbain apaisé, durable et résilient

Le Département a adopté plusieurs projets d'investissement permettant d'améliorer le cadre de vie.

Le plan Mobilités durables adopté en juin 2016 prévoit ainsi d'accompagner les grands projets structurants de transports (nouvelles gares et lignes de métro, prolongement des lignes existantes...), de favoriser toutes les mobilités durables alternatives à la voiture individuelle, notamment par le développement d'itinéraires cyclables, et de moderniser le patrimoine routier départemental grâce aux innovations technologiques.

Le plan A vos Parcs, quant à lui prévoit d'investir 54 millions d'euros pour moderniser et agrandir les parcs départementaux, augmenter la fréquentation et la qualité d'accueil tout en préservant les qualités éco-paysagères fortes existantes des parcs. Ces espaces naturels, inscrits pour la plupart depuis 2006 dans le réseau du multi-site Natura 2000, permettent non seulement de préserver la biodiversité en ville, de protéger le territoire des effets du changement climatique mais également d'offrir aux habitants des lieux de découvertes, de loisirs et de détente favorisant la cohésion sociale.

1. Améliorer la qualité de l'air et développer les solutions innovantes de mobilité

Le Département de la Seine-Saint-Denis œuvre depuis de longues années à l'amélioration de la qualité de l'air, qu'il s'agisse de sa contribution très importante pour le développement des transports en commun, de la mise en place d'aménagements et de dispositifs de régulation du trafic visant à concilier les différents usages de la voirie, de la construction de pistes cyclables sur les rues départementales, de la signature de chartes d'objectifs multipartenaires sur la logistique urbaine durable et en faveur du fret ferroviaire et par voie d'eau, du soutien dès l'origine à l'outil de

surveillance de la qualité de l'air Airparif.

Malgré une amélioration de l'état de la qualité de l'air depuis les années 1990, les Séquanodionysiens sont encore exposés au dépassement de la valeur limite annuelle en dioxyde d'azote et particules fines en proximité du trafic où les niveaux sont toujours en moyenne deux fois supérieurs à la valeur limite annuelle. A cette pollution chronique s'ajoute les épisodes de pollution. Entre 2012 et 2015, 112 journées de déclenchement du niveau d'information et d'alerte tous polluants confondus ont été dénombrées. Ce nombre important s'explique, d'une part, par des conditions météorologiques défavorables et, d'autre part, par l'abaissement des seuils d'information et d'alerte.

L'enjeu est de permettre à la population d'accéder à une diversité de solutions de mobilité, permettant de répondre au mieux à l'ensemble des besoins, tout en améliorant la qualité de l'air et en luttant contre les émissions de gaz à effet de serre.

3 domaines d'intervention prioritaires, permettent de compléter le plan Mobilités durables.

- **L'information sur la qualité de l'air** : l'espace public est un lieu idéal pour informer et sensibiliser la population afin de faire évoluer les comportements et les pratiques de mobilité. Ainsi, le développement de nouveaux dispositifs d'information des usagers et des riverains des axes routiers doit permettre aux automobilistes, cyclistes et piétons d'adopter des comportements vertueux et de suivre les itinéraires qui les protègent des effets de la pollution.
- **Le développement de solutions nouvelles de mobilité** telles que le covoiturage dynamique et l'accompagnement de l'essor de la mobilité électrique et des véhicules roulant au GNV.
- **L'expérimentation d'innovations technologiques**, tels que la route solaire, et la recherche de partenariats avec des laboratoires de recherche pour développer des innovations.

2. Développer l'agriculture urbaine

La Seine-Saint-Denis a une histoire agricole importante et très ancienne, qui a pris fin avec l'urbanisation rapide du 20^e siècle. Cet héritage agricole est porteur de sens dans le cadre de la démarche de transition écologique. Ainsi, le Département affirme son attachement au maintien des derniers sites consacrés au maraîchage, ainsi que des jardins ouvriers, qui jouent **un rôle paysager, d'approvisionnement en denrées alimentaires, et remplissent une fonction éducative et sociale pour les riverains de ces lieux.**

Le développement de l'agriculture urbaine dans les parcs départementaux constitue ainsi une ambition forte du Département qui vise par ce biais la reconnexion des parcs au tissu urbain périphérique et le renforcement des liens parcs/ville. Il souhaite ouvrir des espaces d'expérimentations agricoles et d'innovations maraîchères, écologiques et sociales propices au développement de productions locales et à la création de circuits courts de valorisation.

Le Département envisage la mise à disposition de friches à des exploitants agricoles par le biais d'un appel à projets. Cet appel à projets fera l'objet d'un travail commun avec des collectivités partenaires car la réussite de cet objectif repose sur la capacité à mobiliser suffisamment de surface de foncier pouvant intéresser des agriculteurs.

Le développement de l'agriculture urbaine au sein des parcs départementaux s'inscrit dans la volonté de valoriser l'héritage et son patrimoine, en lien avec les questionnements actuels sur les enjeux environnementaux, sociaux et culturels. Ainsi, le lien avec le passé permet de comprendre les modèles anciens d'une agriculture raisonnée, fondée sur l'observation, l'adaptabilité, le recours à des remédiations naturelles et la diversité variétale. C'est le sens de l'action La première agriculture, qui vise à reconstituer de manière expérimentale les cultures produites pendant le néolithique en Île-de-France.

3. Transition énergétique et écologique de l'habitat

Premier département constructeur de logements d'Île-de-France, c'est en Seine-Saint-Denis que se dessine l'avenir en matière d'habitat.

Vus la pression des besoins, l'évolution de la population qui souhaite de nouveaux modes d'habiter, la nécessité de renforcer l'attractivité de son territoire, et à l'aune de la métamorphose induite par le Grand Paris, le Département compte accompagner cette période de mutation à travers de nouvelles politiques de l'habitat.

Il souhaite renforcer son engagement en faveur de la transition écologique en favorisant les expérimentations et les innovations pour proposer une anticipation de ce que devra être le logement à l'horizon 2030, et en faisant de la rénovation thermique des logements une priorité.

Il compte également optimiser son action sur la précarité énergétique en mettant en place des dispositifs permettant aux publics concernés d'être mieux accompagnés pour intervenir sur l'isolation thermique de leurs logements.

- **Promouvoir l'habitat durable, innovant et écologique**

- **Valoriser l'innovation et l'expérimentation dans la construction neuve**

Le Département proposera un appel à projets sur l'ensemble du territoire départemental qui aura pour vocation de récompenser les projets les plus innovants et répondant au mieux à ce qu'il attend de cette transition écologique pour le territoire et ses habitants.

- **Inciter et faciliter l'émergence de nouvelles pratiques citoyennes dans l'habitat**

Afin d'inciter et faciliter l'émergence de nouvelles pratiques citoyennes dans le parc privé existant, le Département créera un dispositif de soutien financier dont l'objectif sera de contribuer à la transition écologique, au mieux vivre ensemble dans l'habitat et de consolider les liens entre les habitants.

- **Améliorer la performance thermique des logements en copropriétés**

Compte-tenu de l'état d'un grand nombre de copropriétés de Seine-Saint-Denis, le Département étudie la mise en place une nouvelle aide « Rénov'Copros 93 », complémentaire de « Rénov'Habitat 93 » qui s'adresse aux particuliers, afin qu'elles puissent prendre le virage indispensable de la transition énergétique et mobiliser les moyens nécessaires pour réaliser les travaux de rénovation thermique. Cette aide départementale, adossée au programme « Habiter mieux/Copros fragiles » de l'ANAH, permettra également aux copropriétés de la Seine-Saint-Denis, qui est le département comprenant le plus grand nombre de copropriétés fragilisées au niveau national, de mieux bénéficier des dispositifs nationaux.

- **Lutter contre la précarité énergétique dans l'habitat en mobilisant mieux les différents réseaux d'acteurs**

Collectivité chef de file de la lutte contre la précarité énergétique, le Département souhaite amplifier son action sur ce sujet et en fait une de ses priorités. En effet, l'ancienneté du parc de logements de Seine-Saint-Denis et la hausse prévisible des coûts de l'énergie risquent d'entraîner une part croissante de ménages dans des situations de précarité énergétique.

Pour mettre en œuvre une politique volontariste de prévention de la précarité énergétique, le Département souhaite s'appuyer sur l'expertise des acteurs du territoire, en particulier par le développement d'un partenariat avec les trois Agences locales de l'Énergie et du Climat implantées sur le territoire de la Seine-Saint-Denis dont l'action pour la transition énergétique dans l'habitat est reconnue.

Devant l'importance des besoins révélés par l'utilisation du fonds d'intervention pour l'énergie qui aide les plus modestes à faire face à leurs factures d'énergie, il a engagé une réflexion sur l'opportunité d'intervenir auprès des ménages de manière plus préventive, là où cela est judicieux, par une aide à l'isolation thermique afin de réduire leurs dépenses. La mobilisation des données des fournisseurs d'énergie et des données sociales de l'INSEE permettra d'identifier des territoires prioritaires d'intervention pour mettre en œuvre un accompagnement spécifique.

Vu la gravité des conséquences sanitaires de la précarité énergétique, et pour mener une réponse globale et innovante à ce double enjeu, le Département renforcera sur son territoire les liens entre acteurs de la maîtrise de l'énergie et acteurs du secteur socio-sanitaire. Il apportera un soutien aux projets innovants d'acteurs associatifs (dans le cadre de l'appel à projets « précarité énergétique et santé environnementale »), à la réalisation d'une étude de synthèse sur la base du retour d'expérience, et à la mise en place d'une chaîne expérimentale de lutte contre la précarité énergétique associant à chaque étape les acteurs de ces domaines.

Action 22. Informer sur la qualité de l'air

description de l'action	<p>L'action comprend 3 volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Croisement des données air – bruit – trafic (ex-RN2 à Pantin) pour identifier les impacts des limitations de vitesse, des arrêts aux feux et de la régulation du trafic sur le bruit et la pollution de l'air - Etude et création de panneaux d'affichage, qui pourrait se décliner différemment en fonction du public visé (automobilistes, piétons, cyclistes) : informer les automobilistes / les piétons sur voirie départementale de l'état de la qualité de l'air en temps et sur les préconisations comportementales, notamment en cas de pics de pollution ; proposer des cartes itinéraires de déplacement en transport en commun ou piéton/vélo (type application RATP) indiquant les temps de déplacement à travers des bornes multimédia. - Création d'un réseau d'alerte lors des pics de pollution, pour informer les populations fragiles accueillies dans les services départementaux (crèches, PMI, collèges...)
finalité	Améliorer la connaissance sur la qualité de l'air et sensibiliser aux bons comportements lors des pics de pollution
les étapes du projet	<p>2017 – 2018 : Etude</p> <p>2019 – 2020 : conception des implantations des affichages</p>
Coût estimé	150 000 € dont 52 500 € de subvention de l'Etat dans le cadre du label Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte
cibles	Usagers et riverains des routes départementales, publics fragiles
acteurs associés	<p>Services départementaux accueillant les publics fragiles</p> <p>Observatoire départemental des données sociales</p> <p>Observatoires environnementaux : Airparif, Bruitparif</p>
contact	Anne-Laure Benoit, anbenoit@seinesaintdenis.fr

Action 23. Covoiturage urbain dynamique

description de l'action	<p>Le covoiturage urbain est progressivement considéré comme un nouveau mode de mobilité pouvant compléter les infrastructures de transport existantes. Il permet d'offrir une offre de déplacement là où les transports en commun connaissent des carences, que ce soit au niveau des horaires, de la fréquence ou de la qualité du service. Des réflexions pour savoir comment intégrer le covoiturage urbain dans un système de transport multimodal sont en cours : dispositif d'autostop organisé et sécurisé, applications de co-voiturage domicile- travail.</p> <p>Le Département souhaite étudier les opportunités du covoiturage urbain dynamique sur son territoire. Il s'agit dans un premier temps de réaliser un benchmark des solutions existantes en France et à l'étranger puis d'analyser le besoin et la viabilité d'un tel service sur des zones, à priori, périurbaines du département (périmètre donné, public visé, freins et leviers).</p> <p>Dans un deuxième temps, la faisabilité d'un système de covoiturage sera étudiée de manière plus approfondie (axes, prestataires, applications numériques ...) pouvant conduire à une expérimentation. Le département favorisera et accompagnera cette mise en place.</p>
finalité	Favoriser la mobilité alternative à la voiture des personnes éloignées des dessertes de transport en commun et limiter les émissions de GES et de polluants atmosphériques liées aux déplacements
les étapes du projet	2017 – 2018 : étude 2019 – 2020 : aménagements
Coût estimé	150 000 € dont 52 500 € de subvention de l'Etat dans le cadre du label Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte
cibles	Automobilistes et personnes dépourvues de moyens de transport
acteurs associés	DRIEE
contact	Martine Vazquez mvazquez@seinesaintdenis.fr

Action 24. Développer les énergies alternatives pour la mobilité

description de l'action	<p>Démarche globale de maillage du territoire en énergie alternative pour la mobilité (borne de recharge électrique et GNV).</p> <p>Le premier volet concerne l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les espaces publics. Dans un premier temps, 2 bornes vont être installées dès 2017 dans un parking du Parc Georges Valbon. Une étude sur l'installation de bornes sur la voirie départementale sera également lancée en 2017. De plus, le Département souhaite mettre à disposition du foncier départemental pour l'implantation de station GNV. .</p>
finalité	Favoriser l'accès aux sources d'énergie alternative pour la mobilité et les déplacements
les étapes du projet	<p>2017 : installation de 2 bornes de recharge parc Georges Valbon et lancement de l'étude pour le maillage du territoire.</p> <p>2018 : Faisabilité technique et procédures juridiques pour la mise à disposition de foncier départemental en vue de l'implantation de station GNV</p> <p>2019 – 2020 : déploiement des bornes de recharge sur la voirie départementale.</p>
Coût estimé	<p>Etude pour l'implantation de bornes électriques sur le territoire, en complément de l'offre existante : 20 000 €</p> <p>Investissement : 26 000 € en 2017 (installation de 2 bornes par Georges Valbon) dont 20 000 € subventionné par l'Etat dans le cadre de Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte. Investissement ultérieur à définir selon l'étude.</p>
cibles	Automobilistes, entreprises de transport
acteurs associés	Communes et EPT de Seine-Saint-Denis, Opérateurs de bornes de recharge électrique, Fournisseurs de gaz naturel
contact	<p>Vincent Malard vmalard@seinesaintdenis.fr (DVD)</p> <p>Martine Vazquez mvazquez@seinesaintdenis.fr (DDMH)</p>

Action 25. Piste cyclable solaire

description de l'action	Réaliser une piste cyclable solaire le long du canal de l'Ourcq afin d'éclairer la sous face d'un pont SNCF.
finalité	Développer les énergies renouvelables, réduire les dépenses d'énergie et améliorer les conditions de circulation des cyclistes et des piétons.
les étapes du projet	L'étude de faisabilité a été réalisée par l'entreprise Colas en 2016. 2017 : mise en œuvre
Coût estimé	150 000€ TTC demande de financement à l'ADEME en cours
cibles	usagers du canal de l'Ourcq, randonneurs, cyclistes
acteurs associés	Ville de Bobigny Entreprise Colas
contact	Vincent Malard, vmalard@seinesaintdenis.fr

Action 26. Matériaux de voirie expérimentaux

description de l'action	<p>Mise en œuvre d'enrobés (mélange de graviers, sable et de liant hydrocarboné) moins polluants sur les routes et permettant la réduction des impacts sur l'environnement.</p> <p>Cette action sera menée en partenariat avec des laboratoires d'innovations.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ enrobés tièdes sur plusieurs chantiers situés non loin des centrales, ➤ enrobés phoniques (ex-RN3 Vaujours, 1300m2 pour 250 000€ en 2017 par exemple)
finalité	Réduire la pollution atmosphérique et sonore
les étapes du projet	2017 - 2020
Coût estimé	1 000 000 euros
cibles	population et riverains de la route
acteurs associés	<p>Communes</p> <p>Entreprises de travaux publics</p> <p>Laboratoires et organismes de recherche</p> <p>Observatoires environnementaux : Airparif, Bruitparif</p>
contact	Vincent Malard, vmalard@seinesaintdenis.fr

Action 27. Agriculture « In Seine-Saint-Denis »

description de l'action	<p>Le Département souhaite développer les productions agricoles dans les parcs départementaux et valoriser les produits auprès des habitants et des restaurateurs du territoire. L'action comprend plusieurs volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Valorisation des productions existantes par un événement dédié dans les parcs ▪ Développement de la production par un appel à manifestation d'intérêt pour la mise à disposition de parcelles à cultiver en maraîchage dans le parc départemental du Sausset. ▪ Etude d'opportunité de la création de filières de production et de distribution locales des produits marqués « In Seine-Saint-Denis » issus des parcs départementaux. En particulier, une filière « viande et laine » des cheptels ovins présents sur les parcs sera mise à l'étude, en partenariat avec les restaurateurs et des professionnels du textile.
finalité	Favoriser les circuits courts alimentaires
les étapes du projet	<p>2017- 2018</p> <p>Action 1 : Valorisation de la distribution/vente de viande de mouton développée par l'association Clinamen, propriétaires d'un troupeau en pâture sur le parc départemental Georges-Valbon, depuis le Printemps 2016. Création [2018-2019</p> <p>Action 2 : Accompagnement au développement de pratiques d'agriculture urbaine dans le parc départemental du Sausset et valorisation des productions sur site (buvette, Fête de la vigne, food truck...).</p> <p>Action 3 : Lancement d'une étude économique de préfiguration de structuration d'une filière de production ovine à partir des troupeaux de Brebis, propriété départementale, en pâture dans les parcs départementaux et valorisation des productions au local auprès des restaurateurs des communes avoisinantes et des habitants.</p>
Coût estimé	Valorisation des productions existantes : 50 000 € - Développement de la production : 15 000 € - Création de filières de production et distribution : 150 000 €
cibles	Usagers des parcs départementaux, restaurateurs, professionnels du textile
acteurs associés	Association Clinamen / Coopératives d'agriculture urbaine type les bergers urbains /chambre d'agriculture, services vétérinaires (Etat) / abattoirs / acteurs de la restauration ...
contact	Sandrine Deroo sderoo@seinesaintdenis.fr

Action 28. Régénérer les sols : Lil'O - Laboratoire Ilien de la matière organique

description de l'action	Le projet Lil'O - laboratoire ilien de la matière organique- a été conçu en partenariat avec l'association Halage et son groupement. Il vise sur la pointe de l'Île- Saint-Denis, inscrite au réseau Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis, à restaurer un secteur anciennement occupé par une entreprise de BTP afin de permettre, au terme du projet, l'extension du parc départemental de l'Île- Saint-Denis. Il s'agit de concilier réhabilitation du site, grâce à de l'amendement organique produit directement sur site et de l'agroforesterie, et préfiguration d'un futur espace vitrine de démonstration en matières de cultures permacoles et de remédiation des sols.
finalité	Restaurer les sols d'une ancienne friche industrielle en vue de sa reconversion en extension de parc, en développant des circuits courts de production de compost, faire de cette extension, un espace vitrine en matière d'ingénierie écologique
les étapes du projet	Début 2018 – Acquisition foncière / Automne 2018-2019 -mise en œuvre
Coût estimé	Investissement : 2 000 000€ dont 1 200 000€ liés à l'acquisition foncière, le reste étant dédié à la mise en œuvre des actions de ce site pilote pour la biodiversité. Fonctionnement : 32400 € (pilotage du projet, réalisation des prestations agricoles de type amendement des sols, créations de haies bocagères, prélèvement de végétaux Une demande d'accompagnement financier par l'ADEME est en cours.
cibles	
acteurs associés	Halage (Chantiers d'insertion dans les Espaces verts et le paysage, Centre de formation aux métiers du paysage, Jardins solidaires, Agriculture urbaine) la SAS Les Alchimistes (solution de compostage semi-industriel de déchets organiques en circuit-court), Le collectif Anima avec Panorama Paysage / Ekolog / LAMS (Laboratoire d'Analyse Micro-biologique des Sols)/ l'entreprise Aquasylla/ la coopérative Cité PHARES / Julien Beller Architecte / le 6B
contact	Gaëlle Stotzenbach - gstotzenbach@seinesaintdenis.fr (DNPB)

Action 29. La première agriculture

description de l'action	<p>Le Département développe un projet original d'agriculture néolithique sur l'archéosite de la Haute-Île, dans le parc départemental de la Haute-Île à Neuilly-sur-Marne. Il s'agit de faire pousser les espèces végétales qui étaient cultivées dans le bassin parisien aux alentours de 4500 ans avant notre ère. Le suivi des cultures sera assuré par des chercheurs et des étudiants en archéologie et en horticulture-agronomie, afin de créer une dynamique d'échange de connaissances. Les plantes ne seront pas seules à l'honneur : il faudra fabriquer des outils (pour semer, récolter, stocker, moudre, cuire...) et les expérimenter.</p> <p>Dès le démarrage de la phase opérationnelle, cette action fera l'objet d'une médiation permanente et systématique auprès du public, ce qui constitue l'aspect le plus innovant du projet. La restitution de la démarche se fera en temps réel. En 2018, les Séquano-dionysiens seront invités à participer à cette expérimentation avec les chercheurs.</p>
finalité	Mener une expérimentation d'agriculture néolithique à des fins de recherche et de médiation
les étapes du projet	<p>2017 : définition du projet et des protocoles expérimentaux</p> <p>2017 : mise en œuvre à l'automne</p> <p>2018 : médiation dans une perspective participative</p>
Coût estimé	12 000 euros
cibles	tous publics
acteurs associés	<p>AgroParisTech</p> <p>INRAP Institut national de recherches archéologiques préventives</p> <p>Lycée horticole de Montreuil</p> <p>MNHN Musée national d'histoire naturelle</p> <p>Université Paris 1</p> <p>Associations</p>
contact	Caroline Hoerni, choerni@seinesaintdenis.fr

Action 30. L'habitat innovant écologique et durable

description de l'action	<p>L'action départementale pourrait s'articuler sur 3 axes :</p> <p>Axe 1 : Donner à voir ce qui se fait de plus exemplaire sur le département par la création d'un « Grand Prix de l'Habitat innovant et solidaire ».</p> <p>L'objectif sera de valoriser et de communiquer dans le Département et au-delà sur les opérations créatives en matière d'habitat et d'en illustrer les enjeux.</p> <p>Il sera proposé de mettre en valeur d'une part les conceptions innovantes et solidaires permettant de nouveaux usages, de nouvelles manières d'habiter et de mieux vivre ensemble, et d'autre part les technologies innovantes et valorisation des ressources naturelles, en matière de concepts, de modes constructifs, de techniques énergétiques et écologiques.</p> <p>Le Département communiquera largement et valorisera des opérations exemplaires qui méritent d'être connues et sont susceptibles de stimuler et de faire évoluer l'action des professionnels et la créativité des habitants du Département.</p> <p>Axe 2 : Inciter et faciliter l'émergence de nouvelles pratiques citoyennes dans l'habitat existant.</p> <p>L'objectif sera d'inciter à la transition écologique, au mieux vivre ensemble dans l'habitat et de consolider les liens entre les habitants, via un dispositif d'aide financière.</p> <p>L'enjeu est de rendre possible des opérations d'adaptation ou d'aménagement d'espaces ou équipements à usage collectif dans les copropriétés en les finançant selon une liste de travaux subventionnables (local vélos, composteur, potager collectif...).</p> <p>Axe 3 : Accompagner les copropriétés fragilisées pour qu'elles puissent prendre le virage indispensable de la transition énergétique et mobiliser les moyens nécessaires.</p> <p>Il sera proposé une subvention départementale aux copropriétés fragilisées adossée au dispositif de l'ANAH permettra aux copropriétés situées hors périmètres d'opérations publiques (OPAH, PDS, ORCOD...) de réaliser les travaux nécessaires.</p>
----------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Finalité	<ul style="list-style-type: none"> - promouvoir l'habitat innovant, écologique et citoyen - donner à voir ce qui se fait de mieux sur le Département en matière d'innovation dans la transition énergétique de l'habitat et dans les modes d'habiter - accompagner les initiatives citoyennes de transformation/adaptation de l'habitat - permettre la transition énergétique des copropriétés fragiles de Seine-Saint-Denis et mieux mobiliser sur le département les dispositifs dédiés.
les étapes du projet	<p>Axe 1 : 2017 lancements des initiatives –jury début 2018 - notification avril 2018</p> <p>Axe 2 : Lancement 2^{ème} semestre 2017- opérationnel début 2018</p> <p>Axe 3 : Lancement 2^{ème} semestre 2017 opérationnel début 2018</p>
Coût estimé	Une AP globale de 3 millions d'euros est proposée sur 2018, 2019 et 2020
cibles	<p>Maîtres d'ouvrages publics et privés, Maîtres d'œuvre, Concepteurs, experts</p> <p>Copropriétés</p> <p>Associations</p>
acteurs associés	<p>CAUE Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement</p> <p>Agences locales de l'énergie du territoire</p> <p>Réseaux habitat participatif</p> <p>Réseaux et centres de ressources œuvrant sur les questions d'habitat et de développement durable</p> <p>Réseaux de professionnels</p>
contact	Victoire Lempérière, vlempriere@seinesaintdenis.fr

Action 31. Mobiliser les acteurs de la santé et de l'énergie pour lutter contre la précarité énergétique

description de l'action	<p>De récentes études scientifiques ont démontré la gravité des conséquences sanitaires de la précarité énergétique. Afin de mener une réponse globale et innovante à ce double enjeu, le Département renforce sur son territoire les liens entre acteurs de la maîtrise de l'énergie et acteurs du secteur socio-sanitaire, par la mise en place de plusieurs actions :</p> <p>Partie 1. soutien aux projets innovants d'acteurs associatifs (dans le cadre de l'appel à projets « précarité énergétique et santé environnementale ») et réalisation d'une étude de synthèse sur la base du retour d'expérience.</p> <p>Partie 2. mise en place, sur un ou plusieurs territoires cibles, d'une chaîne expérimentale de lutte contre la précarité énergétique associant à chaque étape (repérage, diagnostic, orientation, aide aux travaux et suivi) les acteurs de ces deux domaines.</p>
finalité	Accroître le nombre de rénovation de logements occupés par des ménages en situation de précarité énergétique
les étapes du projet	<p>2017-2018 : Réalisation des actions, suivi et étude-bilan de l'appel à projets</p> <p>2019-2020 : mise en place d'une expérimentation sur un territoire cible</p>
Coût estimé	Etude bilan, préconisations et préfiguration : 60 000 euros ; expérimentation sur un territoire : 50 000 euros. Demande de financement de l'ADEME en cours.
cibles	Ménages en situation de précarité énergétique
acteurs associés	ALEC, ORS, ARS, Réseau Rappel, associations locales
contact	Sébastien Walczyszyn (swalczyszyn@seinesaintdenis.fr)

Chapitre 2. Changer les modes de production et développer l'emploi local

Malgré les efforts pour séparer la croissance économique de l'exploitation des ressources naturelles, la consommation globale de matières premières continue d'augmenter plus vite que le PIB mondial. Au rythme actuel, une simple croissance de 2% par an au niveau planétaire conduit donc à doubler le volume de ressources prélevées dans le milieu naturel en moins de 35 ans. Dans le même temps, en fin de cycle de vie des biens, le volume de déchets produits au niveau mondial ne cesse d'augmenter, engendrant des nuisances environnementales supplémentaires et des coûts de traitement onéreux.

Le modèle de l'économie linéaire (« extraire – consommer – jeter »), n'est donc non seulement pas viable à long terme, mais constitue un gaspillage important d'énergie et de ressources économiques.

Le Département souhaite dans le cadre du Plan de Transition Écologique ouvrir le chemin pionnier d'un développement économique soutenable et profitable à tous, par des actions innovantes, capables de faire entrer pleinement le territoire dans une logique d'économie circulaire.

Par l'encouragement à l'éco-conception, la mutualisation, le réemploi, la réparation, les circuits-courts, la réutilisation, il est possible d'augmenter le nombre d'usages et la durée de vie des biens afin qu'ils bénéficient plus utilement, plus longtemps et à un plus grand nombre de Séquanodionisiens. Ces actions bénéficieront également aux habitants en augmentant leur pouvoir d'achat et en diminuant les nuisances liées au transport (pollution atmosphérique, congestions, bruit, émissions de gaz à effet de serre...).

Sur un territoire marqué par le chômage et la précarité, cette trajectoire de développement doit de surcroît être porteuse d'amélioration pour l'emploi et la cohésion sociale. La transition écologique invite à repenser l'ensemble des activités économiques et à renforcer leur lien avec la population et le territoire.

1. Développer significativement le réemploi dans l'aménagement d'un territoire en fort renouvellement urbain.

Les matériaux de construction représentent près de la moitié des flux de matière entrant sur notre territoire.

Toutes les initiatives visant à réemployer directement en Seine-Saint-Denis, en circuit court, les matériaux issus de la déconstruction sont à la fois écologiquement vertueuses mais également créatrices d'emplois non délocalisables. On peut par exemple citer l'opération Néaucité à Saint-Denis qui a permis la réutilisation in situ de 100% des matériaux concassés et la conservation de 30% des terres excavées sur site, soit 3000 camions évités et 1,2 million d'euros d'économies. Des expérimentations de réemploi de matériaux pour la conception de mobilier urbain, ont également été réalisées par l'association Bellastock.

Il faut massifier, stocker, trier, traiter, transporter par mode alternatif à la route... Il s'agit d'un vrai changement de paradigme en aménagement. Pour cela, il est souhaitable de s'appuyer sur trois principes : **recycler l'urbain** en adaptant, réhabilitant et en ne démolissant qu'en dernier ressort, **ne pas exporter les déchets de chantier** sur de longues distances et les gérer le plus possible sur place, **éviter d'excaver et préserver le sol.**

Les initiatives du plan dans ce domaine s'appuieront sur ces grandes directives et seront étroitement coordonnées avec les actions des autres partenaires, dans le but de provoquer un véritable basculement dans les logiques d'aménagement du territoire séquano-dionysien. En effet, dans le cadre des infrastructures du Grand Paris Express, un travail partenarial a été initié avec la Société du Grand Paris pour privilégier la réutilisation des matériaux excavés pour le comblement de cavités souterraines (entre autre des carrières de Romainville). De la même manière, une collaboration avec Plaine Commune est à l'étude pour favoriser la création d'une plate-forme de mutualisation et de tri des déblais des chantiers d'aménagement.

2. Faire de l'économie circulaire un moteur de l'insertion et de l'emploi

Dans le document *Références*¹ de 2011, certains secteurs industriels sont pointés comme évoluant positivement sur les questions d'emploi, notamment ceux liés à la performance énergétique, mais également à l'industrie du verre et des matériaux d'isolation. Les emplois liés à ces secteurs d'activité sont par conséquent des métiers techniques et pour bien des cas des métiers déjà en tension (technicien de maintenance niveau Bac pro par exemple).

D'autres secteurs sont fortement touchés par des évolutions liées à la transition écologique ce qui va impacter les métiers (notamment dans les secteurs de l'automobile, l'aéronautique ou encore le stockage de données dans le cloud).

Pour la Seine-Saint-Denis cela apparaît comme une opportunité pour former les habitants dans des métiers qui sont accessibles par le biais de l'alternance et où le niveau de qualification augmente. Il faut, par conséquent, dépasser certains obstacles tels que la méconnaissance de ces métiers qui ont beaucoup évolué, et la dévalorisation des métiers techniques tant chez les conseillers (orientation, emploi, insertion) et les parents que chez les jeunes.

Relever les défis de la transition écologique suppose de mettre l'économie sur une trajectoire de développement soutenable, vers une économie verte de surcroît créatrice d'emplois non délocalisables.

A cette condition, l'économie circulaire peut être un vecteur efficace de développement et d'inclusion sociale. Le Département souhaite contribuer à cette dynamique en travaillant au rapprochement des acteurs de l'économie circulaire (entreprises, coopératives, associations, porteurs de projets), des acteurs de l'économie sociale et solidaire, de la formation, de l'emploi et de l'insertion. La mise en réseau et la création de passerelles entre des personnes de cultures différentes a plusieurs objectifs : diffuser les bonnes pratiques, encourager les initiatives citoyennes, améliorer l'accès aux nouveaux métiers, adapter l'offre de formation, identifier et soutenir les projets locaux, renforcer leur potentiel de création d'emplois et multiplier les passerelles avec les politiques de solidarité.

¹Rapport commandé par le Commissariat général du Développement durable et réalisé par le Groupe Alpha et Syndex en 2011

Action 32. Réseau des acteurs de l'économie circulaire

description de l'action	<p>Identifier et mettre en réseau les acteurs de l'économie circulaire (associations, entreprises, porteurs de projets), travailler avec les acteurs du développement local, de l'insertion, le monde économique, pour renforcer la dimension inclusive des initiatives locales et contribuer à leur développement. Ce réseau qui vise à renforcer la dimension sociale de l'économie circulaire n'a pas d'équivalent mais cette expérience innovante pourrait en revanche être parfaitement complémentaire des initiatives lancées au niveau métropolitain plutôt réservées aux experts du domaine.</p>
finalité	<p>Soutenir le développement des projets et structures de l'économie circulaire Renforcer l'impact économique et social des initiatives Promouvoir les bonnes pratiques et les initiatives locales</p>
les étapes du projets	<p><u>2^{ème} semestre 2017</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recensement et cartographie des acteurs et des initiatives liées à l'économie circulaire (sourcing : participants aux états généraux de l'économie circulaires, des actions Cop 21, appel à projet ESS, travail transversal avec les directions départementales concernées, DNPB, DEA, DPAS...). - Mise en place d'un groupe projet élargi à des partenaires clés du département. Préfiguration du projet. - Consultation et réunion test avec des acteurs de l'insertion, notamment les équipes projets de ville. <p><u>- 1^{er} semestre 2018</u> :</p> <p>structuration de la démarche, définition d'un avant programme d'initiatives. 1^{ère} communication sur la démarche départementale (corrélation possible avec une réunion thématique des ambassadeurs du In Seine-Saint-Denis). A titre d'exemple, le programme 2018 pourrait inclure des sessions de formation des chargés d'insertion projets de ville RSA, agents des maisons de l'emploi, des missions locales, sur les enjeux de l'économie circulaire (4 sessions réparties sur les 4 ETP par exemple).</p> <p><u>- 2^{ème} semestre 2018</u></p> <p>Après cette première phase de sensibilisation, des ateliers et des temps de partages d'expériences pourraient être organisés à partir du second semestre 2018 pour mêler les publics et mobiliser les associations et entreprises actrices de l'économie circulaire sur la démarche. L'objectif serait de les associer sur des pistes d'action opérationnelles, parcours de formation, d'insertion spécifiques, coup de pouce à des projets associatifs créateurs d'emplois...</p> <p><u>- 2019</u></p> <p>Approfondissement de la démarche. Le réseau constitué a vocation à s'élargir, à intégrer un public large et à travailler sur des projets opérationnels permettant de faire du Département un territoire emblématique d'une économie circulaire intégrant pleinement la dimension sociale.</p>

Coût estimé	<p>50 000 € : ½ ETP pour l'ingénierie de projet et l'animation réseau (ou accompagnement ext.)</p> <p>20 000 € : frais techniques, réception et communication</p> <p>30 000 € : honoraires, prestations d'experts pour ateliers thématiques</p> <p>une demande de financement à l'ADEME est en cours</p>
cibles	acteurs de l'économie circulaire (entreprises, associations, porteurs de projets), acteurs du développement social et urbain, de l'insertion.
acteurs associés	ADEME, CCI 93, CMA, collectivités, Projets de ville, EPCI, Orée, Institut de l'économie circulaire, DRIEE, DIRECCTE, associations, entreprises...
contact	Thierry Godin, tgodin@seinesaintdenis.fr

Action 33. Plate-forme de massification des déblais

description de l'action	<p>Mettre en place, à la suite de l'étude « canaux » pilotée par le Département, un espace de massification, de tri , et d'évacuation par voie d'eau des déblais de chantiers des projets d'aménagement le long du canal Saint-Denis. Cette action pourrait se faire en coordination de l'étude Métabolisme Urbain, relancée par Plaine Commune. Ce projet permettrait le stockage, le tri, le réemploi et à défaut l'évacuation par voie d'eau des déblais de chantiers des nombreuses ZAC en gestation le long du canal Saint-Denis.</p> <p>Une telle plate forme de massification allie économie circulaire et transport doux.</p>
finalité	Diminuer la congestion routière et la pollution atmosphérique ; favoriser la mise en place de l'économie circulaire
les étapes du projet	<p>2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> étude pré-opérationnelle appel à manifestation d'intérêt choix d'un prestataire
Coût estimé	80 000 euros (étude pré-opérationnelle)
cibles	promoteurs, entreprises de bâtiment et travaux publics
acteurs associés	<p>Plaine Commune ADEME Entreprises privées : Cemex, Suez</p>
contact	Martine Vazquez, mvazquez@seinesaintdenis.fr

Action 34. Fonds d'aide à l'investissement pour les infrastructures de l'économie circulaire

description de l'action	<p>Rendre l'économie circulaire nécessite des infrastructures physiques et numériques nouvelles. Il est proposé de créer un fond d'aide de droit commun, fortement mis en visibilité et assorti d'un appui technique, afin d'inciter les porteurs de projets à investir dans ces infrastructures.</p> <p>Deux cibles de projets sont jugées prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les projets structurants visant le changement d'échelle du réemploi dans le secteur de la construction (espaces de stockage et de tri des matériaux de réemploi, plate-forme d'échange numérique, unités logistiques, ateliers de transformation...). Dans le cadre du Plan de transition écologique, accompagner les structures du réemploi existantes relevant de l'économie sociale et solidaire (La Recquincailerie, Bellastock, La Collecterie, 2Mains...) dans le changement d'échelle à travers un financement renforcé. - les projets permettant de compléter l'armature territoriale existante en matière de services à la population (nouvelle ressourcerie sur un territoire non couvert, pôles d'accès à des services de réparation ...) et favoriser la structuration de la filière.
finalité	Massifier le réemploi en Seine-Saint-Denis
les étapes du projet	2 ^e semestre 2017 : définition du règlement du fonds d'aide 2018 : entrée en vigueur et mise en visibilité
Coût estimé	100 000 euros : appel à projets spécifique en investissement sur des projets structurants
cibles	Collectivités territoriales, structures de l'économie sociale et solidaire
acteurs associés	Réseaux de l'économie circulaire ; Collectivités territoriales ; acteurs de l'ESS
contact	Sébastien Walczyszyn swalczyszyn@seinesaintdenis.fr

Action 35. Développer les chartes « Seine-Saint-Denis Egalité » avec les entreprises vertes

description de l'action	<p>Les chartes « Seine-Saint-Denis Egalité », conclues entre les entreprises et le Département, permettent d'agir en faveur de l'emploi, l'innovation sociale et la solidarité territoriale. Cette démarche sera renforcée vers la constitution de partenariats durables avec des entreprises agissant dans les secteurs de la mobilité durable, du bâtiment et des travaux, de l'industrie du futur, du numérique de la production et distribution d'énergie, de la gestion de l'eau et des déchets.</p> <p>La transition écologique a en effet un impact sur différents champs tels que l'évolution des activités et des compétences recherchées, le développement de stratégies de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et d'ancrage local.</p> <p>Ces chartes favoriseront la mobilisation des entreprises pour participer aux actions initiées par le Département en faveur de la transition écologique. Ce réseau de partenaire sera, par exemple, un point d'appui déterminant à la création d'un Campus des métiers et des qualifications de la transition écologique.</p>
finalité	Accompagner et préparer la transition écologique en développant les compétences nécessaires sur le territoire
les étapes du projet	<p>2017-2018 – Prospection d'entreprises</p> <p>2018 – Signatures de chartes</p> <p>2018-2020 – Mise en œuvre d'actions</p>
Coût estimé	Travail en régie
cibles	Entreprises
acteurs associés	Entreprises, OPCA, organismes de formation, acteurs de l'emploi (Projets de Ville, missions locales, Cap Emploi 93, Pole Emploi, etc.)
contact	Simon Deryckx, sderyckx@seinesaintdenis.fr

Action 36. Campus des métiers de la transition énergétique

description de l'action	<p>La Seine Saint-Denis dispose sur son territoire d'un nombre important d'entreprises participant aux enjeux de la transition énergétique, avec entre autres les centres de recherche de Saint-Gobain et d'Engie, la SNCF, Enedis, RATP, des start up comme CarWatt, des centres de formations, BTP.... Le département de la Seine-Saint-Denis est membre du pôle de compétitivité Advancity. Le Président du Conseil départemental a émis le souhait que se développe dans la Seine-Saint-Denis et en partenariat avec les territoires voisins un campus des métiers et des qualifications dédié aux métiers de la transition énergétique pour une ville durable.</p> <p>L'action consiste en une étude de faisabilité et de préfiguration du futur campus des métiers. L'étude devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déterminer les filières professionnelles concernées, - définir les publics auxquels s'adresseront les formations avec une priorité pour le Département vers les allocataires du RSA dans le cadre de leur parcours d'insertion et vers les jeunes en filières professionnelles, - proposer des nouvelles formations et le nombre de places qu'il faudrait créer
finalité	<p>Renforcer la cohérence et l'attractivité des formations Favoriser le lien entre « formations et métiers » Créer de nouvelles formations aux métiers de la transition énergétique Mettre en place des parcours de formations pour les personnes en insertion</p>
les étapes du projet	<p>2017 : déterminer les partenariats et les acteurs mobilisables dans le cadre de ce projet 2018 : étude de faisabilité diagnostic des besoins de compétences des entreprises, identification des filières et métiers, évaluation du périmètre du territoire pertinent 2019 : si opportunité confirmée, préciser les objectifs du campus, les partenaires du réseau, les conditions de sa mise en œuvre.</p>
Coût estimé	130 000 € - demande de financement à l'ADEME en cours.
cibles	Entreprises et organismes de formation, personnes en insertion
acteurs associés	Education Nationale, Région, Advancity, CCI de Seine-Saint-Denis
contact	Rafael Perez, rperez@seinesaintdenis.fr

Délibération n° du 29 juin 2017

PLAN D'ACTION POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE 2017-2020

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de son président,

La sixième commission consultée,

après en avoir délibéré

- ADOPTE le plan d'action pour la transition écologique 2017-2020 ci-annexé,

- DÉLÈGUE compétence à sa commission permanente pour mettre en œuvre, modifier ou réviser le Plan d'action pour la transition écologique,

- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, toutes les pièces et actes nécessaires à la concrétisation des partenariats à conclure dans le cadre de ce plan,



- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, toutes les pièces et actes nécessaires aux demandes de subventions.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
le Directeur général des services,

Valéry Molet

Adopté à l'unanimité :

Date d'affichage du présent acte, le

Adopté à la majorité :

Voix contre :

Date de notification du présent
acte, le

Abstentions :

Certifie que le présent acte est
devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.